



EUROPE & AFRICA CONFEDERATION

REGLES ADDITIONNELLES

COMPETITIONS SKI CLASSIQUE MODIFICATIONS AVRIL 2010

Version 2 édition Avril 2010 par le TC Europe & Afrique

Traduit par Marc RAYMOND - Membre du T.C. E&A
NOTA: En cas de désaccord sur l'interprétation d'un règlement se rapporter à l'édition originale en anglais seul document officiel.

1	REGLEMENT TECHNIQUE E&A
2	REGLEMENT DES CHAMPIONNATS E&A
3	CHAMPIONNATS D'EUROPE DES JEUNES (- 14 ANS; -17 ANS)
4	CHAMPIONNATS D'EUROPE DES MOINS DE 21 ANS
5	CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS
6	JEUX MEDITERRANNEENS
7	COMPETITIONS INTERNATIONALES
8	COMPETITIONS NATIONALES
9	QUALIFICATION DES OFFICIELS
10	PERIODE DE TRANSITION POUR LES SAISONS 2007, 2008, 2009
11	JUGES E&A
12	JUGES SENIORS
13	JUGES SENIORS– OPTION RACCOURCIE POUR LES SKIEURS ELITE
14	HOMOLOGATEURS INTERNATIONAUX
15	CALCULATEURS INTERNATIONAUX
16	PILOTES INTERNATIONAUX
17	SEMINAIRE DES OFFICIELS
18	OFFICIELS NATIONAUX
19	HOMOLOGATION DES COMPETITIONS
20	HOMOLOGATION NORMAL
21	HOMOLOGATION RECORD MONDIAL & RANKING LIST
22	CARNET DE PERFORMANCES
23	RECORDS E&A
24	MEILLEURS PERFORMANCES AUX CHAMPIONNATS E&A
25	RANKING LISTS E&A
26	MEDAILLES ET TITRES
27	POLITIQUES et PROCÉDURES E&A
28	ESSAIS DES BATEAUX ET AGREMENT

APPENDICE A - POINTS COMBINES - STANDARDS OFFICIELS

APPENDICE B - CONSEILS POUR LES EXAMENS DES OFFICELS NATIONAUX

APPENDICE C - LISTE DES BATEAUS AGREES

APPENDICE D – LISTE DES SYSTEMES DE CONTROLE DE VITESSE AGREES

1 REGLEMENT TECHNIQUE E&A

1.1 GENERALITES

- a) Les règlements techniques de l'IWWF et les règlements additionnels des compétitions de ski s'appliquent à tous les championnats européens (E&A) ainsi qu'à toutes les compétitions homologuées de la région E&A, sauf changement prévu dans les règlements additionnels. Quand les mots « monde » ou "IWWF" sont utilisés dans le règlement technique on doit l'appliquer pour "E&A". Quand les mots « Région ou Régions ou confédérations » sont utilisés on doit lire « Fédération (s) ».
- b) Les organisateurs des compétitions homologuées autres que celles des compétitions à titre où le règlement additionnel spécifique est appliqué peuvent opter pour des changements des règlements techniques de l'IWWF et des règlements additionnels à condition de ne pas changer le niveau des scores ni l'homologation de la compétition. Exemples de l'acceptation des ces changements : les conditions d'entrée, les entraînements, la méthode de tirage au sort, le nombre de disciplines et de manches , le nombre de skieurs en finale, la façon de déterminer le classement et pour le combiné et ou par équipe. La Fédération organisatrice doit informer le Conseil Technique de ces changements afin que la compétition puisse être acceptée sur le calendrier de l'E&A et que l'homologation n'en soit pas affectée. Le Conseil Technique est le seul arbitre pour accepter ces changements.
- c) Installations des équipements techniques par les organisateurs – Les organisateurs de compétitions doivent prendre en charge l'ensemble de l'installation des équipements techniques tels que: vidéo jump, vidéo aux portes de slalom, le chronométrage figures, la vidéo de fin de parcours etc..., ces équipement un fois installés seront contrôlés par l'homologateur qui a la responsabilité de la précision des équipements mis en places. Il n'est pas responsable de l'installation du matériel technique. Il est demandé aux organisateurs de désigner un Responsable Technique pour l'installation du matériel.
- d) Pour toutes les compétitions les officiels nommés doivent rester sur le site durant l'intégralité de la compétition.

1.2 LES AMENDEMENTS

(Remplace la règle IWWF 1.05)

Le Conseil Technique peut apporter à tout moment un amendement au règlement additionnel et peut décider de la date effective d'application.

1.3 ~~LES DOSSARDS~~

~~(Addition et changement de la règle IWWF 1.00)~~

~~Les dossards doivent être approuvés par le Président du jury et le Chef de la sécurité. La nouvelle règle IWWF 1.08 est applicable à l'E&A~~

~~Un Refus par le skieur de porter son dossard entraînera sa disqualification de la discipline. Cependant, l'oubli accidentel du port du dossard et si personne ne lui a signalé, alors le skieur sera redevable d'une pénalité de 200€ payable à l'organisateur de la compétition.~~

1.4 ENTRAINEMENTS

Les créneaux d'entraînement ne sont pas obligatoires pour aucune des disciplines. La Fédération organisatrice doit informer le Conseil Technique au moins deux mois à l'avance des championnats, s'il y aura des entraînements et quel type de bateau sera utilisé par discipline.

Conseils aux organisateurs – Si des entraînements payants ont lieu l'organisateur **doit** imposer une date limite d'inscription. Après cette date, le temps d'entraînement **sera** organisé pour garantir à tous les pays des entraînements conformes à leurs demandes.

1.5 NOMBRE DE SKIEURS EN FINALE

(Remplace la règle IWWF 2.02)

Chaque discipline comprendra deux manches – Eliminatoires et Finale tous les skieurs qualifiés pour la discipline doivent skier dans les éliminatoires de chaque discipline. Un skieur ne participera pas à la finale s'il a obtenu un score de 0 aux éliminatoires.

Le nombre de skieurs qualifiés pour la finale de chaque discipline sera le suivant et annoncé immédiatement après la fin des éliminatoires de chaque discipline :

<u>Nombre de skieurs au départ des éliminatoires</u>	<u>Nombre de skieurs en Finale</u>
1 – 5	Tous
6 – 10	Les 5 premiers
11 – 12	Les 6 premiers
13 – 15	Les 8 premiers
16 - 19	Les 10 premiers
20 et plus	Les 12 premiers

Ex- aequo.

En cas d'ex- aequo pour aller en finale il y aura un barrage pour départager les deux skieurs, seul l'un des deux ira en finale.

- 1.6 Inscriptions et Réglementation des Inscriptions**
(Remplace une partie de la Règle IWWF 2. 5)
Remplacement de la phrase : “ Les skieurs seront divisés en série et la liste de départ sera établi en utilisant l’ordre inverse de la Ranking list. ”
PAR
“Les skieurs seront divisés en série et chaque série sera alors tirer au sort séparément. ”

- 1.7 COMPETITION DU COMBINE INDIVIDUEL**
(Modification des règles IWWF 5.01 - 5.06)

5.01 Calcul du Combiné

Pour les championnats d'Europe (E&A) dans toutes les catégories d'âge et pour la coupe du Monde des jeunes, le combiné sera calculé suivant le tableau notifié en appendice A.

Aucun autre système de calcul des points combinés ne pourra être utilisé pour les compétitions à titres E&A.

5.02 Calcul du Combiné individuel

Pour la prise en compte du combiné un skieur doit avoir des points dans les trois disciplines. (A Noter: en saut même si le résultat est de 0 (refus ou chute) il sera considéré comme un score pour le calcul du combiné).

Les résultats obtenus au cours d'un barrage de sont pas pris en compte pour le calcul du combiné. .

5.03 Classement du Combiné individuel

Les points du combiné individuel seront calculés en utilisant **le meilleur résultat de l'une ou l'autre** manches.

NOTES

Score en Slalom

Le "Score à partir de la vitesse de départ " signifie que le nombre total de bouées en partant de 0 aux Eliminatoires jusqu'au nombre de bouées passées par le skieur à la vitesse/ longueur de corde finale.

Arrondissement des points

Les points combine doivent être arrondis à deux décimales pour chaque discipline..

Standards Officiels

Les Standards officiels sont décidés chaque année par le Conseil technique et publiées dans l'appendice A des Règlements additionnels.

Point Combiné dans les autres compétitions internationales

Il est recommandé d'utiliser les règles de calcul E&A du Combiné pour les autres compétitions internationales homologuées. Pour les compétitions Open utiliser les règles standards officielles des Championnats d'Europe et pour les catégories d'âge utiliser les règles standards des championnats correspondants.

Si pour certaines raisons un autre système était utilisé il faudrait le signaler dans le règlement de la compétition.

1.8 LES POINTS PAR EQUIPE AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE (E&A)

Pour la règle des points par Equipe il faut se reporter chaque fois au règlement des Championnats concernés.

1.9 NOMINATION DES OFFICIELS POUR LES CHAMPIONNATS D'EUROPE (E&A)

(Remplacer les 4 premiers paragraphes de la règle IWWF 6.01 et la règle IWWF 6.02)

Le bureau de l' E&A nommera les officiels pour chaque Championnats E&A suivants proposition du Conseil Technique. Le nombre des officiels pour chacun des Championnats E&A est indiqué en tête de chaque règlement.

1.10 JUGES DES DISCIPLINES

(Remplace la règle IWWF 6.03)

Les juges de chaque discipline sont choisis par le Président du Jury parmi les juges nommés. Dans la mesure du possible les juges ils seront de fédérations différentes

1.11 LES BATEAUX

(Addition à la règle IWWF 10.01 e)

Pour des raisons pratiques on utilisera un seul modèle de bateau d'une même marque.

1.12 MEILLEUR DISTANCE DE SAUT

Complément au règlement IWWF 10.07 g)

Pour les Championnats individuel E&A et les championnats E&A des moins de 21 ans, les skieurs de la série 1 sont autorisés à utiliser le Record du Monde comme leur meilleur distance

1.13 RESULTATS SLALOM

On doit indiquer la vitesse minimum de départ et longueur de corde dans chaque manche et le nombre de bouées réalisées par chaque skieur à son dernier passage ainsi que sa vitesse et longueur de corde.

1.14 CHAMPS DE SAUT- COULEUR DES BOUEES

(Voir règle IWWF Diagramme 2)

Sur les plans d'eau où le parcours de slalom et celui du saut sont intégrés ensemble, l'Homologateur peut accepter différentes couleurs de bouées pour le parcours de saut en considérant la liste du diagramme 2 des règles de l' IWWF.

1.15 COMPLEMENT A LA REGLE 14.15 IWWF

Pour toutes les compétitions homologuées « Record Capability » les vidéos d'axe doivent être visionnées et CONTROLÉES à la tour de jury pour toute la durée de la compétition. Ceci est une nouvelle OBLIGATION exigée pour la région E&A pour la saison 2010.

Pour des compétitions RL la vidéo d'axe doit être contrôlée pendant toute la compétition.

1.16 BANDES VIDÉO

Les enregistrements vidéo sont la propriété de la région E&A et seront conservées par le président du jury pendant toute la durée de la compétition.

**Pour toutes les compétitions RL & RC tous les enregistrements vidéos (vidéos d'axes et vidéos figures) seront envoyées immédiatement après la compétition au TC de l'E&A, (Candido Moz, Strada dei Laghi 17/b, 31020 Revine Lago, Italy).
Le Chef juge a la responsabilité de s'assurer que cela soit fait.
Le non envoi des bandes vidéo sera sanctionné.**

Toutes les bandes vidéo seront du type VHS, le format original de l'enregistrement sera clairement noté sur la bande envoyée. Les enregistrements vidéo électroniques sont également acceptés et préférés. Le fichier numérique doit être du type AVI. Les fichiers électroniques comme des films DVD ne peuvent être acceptés que s'ils sont fournis dans leur entière intégrité permettant le contrôle des temps. Les fichiers peuvent être envoyés par courrier électronique par courrier classique comme un CD ou un DVD

NOTE

Voir E&A Règlement intérieur, Règles de participation et liste des Obligations pour de plus amples informations

2 REGLEMENT DES CHAMPIONNATS D'EUROPE

2.1 FREQUENCE DES CHAMPIONNATS D'EUROPE (E&A)

(Remplace la règle IWWF 1.02)

Les Championnats auront lieu tous les ans.

2.2 FORMAT DES CHAMPIONNATS D'EUROPE (E&A)

Les Championnats E&A comprennent deux compétitions séparées.

En premier les Championnats par équipe avec une seule manche et un jour de compétition.

Suivi par les Championnats individuels comprenant des Eliminatoires **et** une Finale **pour chaque discipline.**

2.3 CHAMPIONNATS D'EUROPE (E&A) PAR EQUIPE

Les 8 meilleures équipes classées par pays participeront selon le classement du précédent Championnat individuel par équipe. Ils participeront à la compétition pour le trophée par équipe en une seule manche selon les règles ci-dessous :

- a) Une équipe nationale sera constituée de 4 skieurs maximums (pas plus de 3 du même sexe). Les minimas ne sont pas exigés pour ces skieurs.
- b) Un maximum de 3 skieurs participera dans chaque discipline. Ces derniers peuvent être les mêmes ou différents ou de l'un ou l'autre sexe en dehors des quatre de chaque discipline. Les noms des skieurs devront être communiqués par le capitaine d'équipe ou son représentant au Président du Jury 12 jours avant le début de la compétition
- c) L'ordre de départ dans lequel les équipes skieront sera l'ordre inverse de la Ranking List du Combiné par équipe (voir 2.10 ci-dessous) à partir des Championnats Individuels E&A de l'année précédente. Ainsi le skieur placé 8^{ième} partira en premier, suivit par le skieur situé à la 7^{ième} place et ainsi de suite... Cet ordre sera suivi dans les 3 disciplines, excepté pour le saut qui se déroulera en fonction de la hauteur du tremplin : 1,50m – 1,65m – 1,80 m.
- d) L'ordre de départ dans lequel les 3 skieurs partiront dans la manche de slalom et de figures **sera** déterminé par le représentant de l'équipe. Le représentant de l'équipe donnera le nom du skieur au chef ponton un skieur à l'avance. Pour le saut on procédera de la même façon excepté que le représentant de l'équipe avisera le Président Jury avant le départ de la discipline du nombre de skieurs à chaque hauteur du tremplin de façon à ne pas modifier l'ordre de départ.
- e) Les points combinés des 3 skieurs dans les 3 disciplines seront ajoutés pour déterminer le classement de l'équipe.

2.4 IMPOSSIBILITE DE REALISER OU DE TERMINER LES CHAMPIONNATS PAR EQUIPE

Si les championnats par équipe ne pourraient être réalisés ou terminés en raison des conditions atmosphériques / qualités de plan d'eau, le président de jury et les juges peuvent décider d'utiliser les résultats des championnats individuels pour réaliser des résultats par équipes.

- Seule les 8 équipes qualifiées pour les championnats par équipe seront concernées.
- Les trois meilleurs résultats des quatre équipes retenues suivant la règle 2.7 seront utilisés pour calculer les points du championnat par équipe.

Si un ou plusieurs des skieurs d'équipe ne sont pas déjà inscrits **ou non qualifiés** pour les Championnats open, ils seront autorisés à skier et seront inscrits sur les résultats. Cependant, leurs résultats NE seront PAS utilisés pour constituer la ranking d'équipe de l'année suivante.

2.5 CALCUL DU COMBINE DES CHAMPIONNATS D'EUROPE E&A PAR EQUIPE

(Modification des règles IWWF 5.01 - 5.06)

Comme pour les compétitions à titre E&A, Les points combinés par équipe seront calculés selon la Formule de l'annexe A

2.6 SELECTION DES SKIEURS PAR LES FEDERATION DES CHAMPIONNATS D'EUROPE (E&A) INDIVIDUELS

Chaque Fédération affiliée à E&A aura le droit de choisir une équipe de skieurs pour représenter leur Fédération dans les Championnats Individuels E&A. L'équipe comportera un maximum de six skieurs, l'équipe ne peut comprendre plus de quatre hommes ou quatre femmes.

Les skieurs non sélectionnés dans l'équipe nationale peuvent se qualifier pour participer comme spécialistes aux Championnats individuels seulement dans la (les) discipline (s) qui les concernent s'ils sont détenteurs de l'un des critères suivants :

1. Détenteur d'un record européen (E&A) la performance doit avoir été validée par le Conseil Technique 30 jours avant le début des Championnats.
2. Classé dans les 8 premiers de la Ranking List E&A dans une des disciplines ou classé dans les 5 premiers du combiné. La Ranking List utilisée sera celle publiée en dernier.
3. Etre le Champion d'Europe en titre d'une des disciplines ou du Combiné des Championnat d'Europe précédents.
4. **Etre Champion du monde en titre d'une des disciplines ou du combiné des Championnats E&A précédents.**
5. En résumé, **lors des années de championnats du Monde (les années impaires)** un skieur de la région E&A ayant été qualifié pour participer aux Championnats du monde la saison précédente d'après le classement de la Coupe de monde, de la Ranking List **publiée en Mai de la saison en cours** ou de la Ranking List Elite peut participer aux Championnats d'Europe.

Pour les saisons **hors championnats du Monde (les années paires)** les skieurs de la région E&A classé dans les 6 premiers d'une discipline de la Coupe du monde de l'année précédente peuvent participer en individuel présentés par leur Fédérations.

Pour les saisons **hors championnats du Monde (les années paires)** les skieurs de la région E&A classés dans les X premiers (voir ci-dessous) de la Ranking List de IWWF de l'année précédente peuvent participer en individuel présentés par leur Fédérations.

Slalom	Figures	Saut
Hommes 20	Hommes 20	Hommes 20
Femmes 15	Femmes 15	Femmes 15

Pour la saison **hors championnats du Monde (les années paires)** les skieurs de la région E&A classés dans les X premiers (voir ci-dessous) de la Ranking List Elite, IWWF de l'année précédente peuvent participer en individuel présentés par leur Fédérations.

Slalom	Figures	Saut
Hommse 14	Hommes8	Hommes 12
Femmes 10	Femmes8	Femmes 8

Tous les skieurs qualifiés en individuels doivent être présentés par leur Fédération.

En effet les Fédérations peuvent présenter 6 skieurs de leur choix (maximum 4 du même sexe) plus des skieurs qui se sont qualifiés en individuel et remplissant les conditions ci-dessus.

2.7 STANDARDS DE QUALIFICATION DE SKIEUR D'ÉQUIPE AUX CHAMPIONNATS INDIVIDUELLES E&A

REGLES TECHNIQUES DE L'IWWF

A QUALIFICATION POUR UNE DISCIPLINE

Chaque skieur inscrit pour une seule discipline (excepté ceux qui concourent conformément à la Règle 2. 7 D) aura dans sa possession une carte d'évaluation indiquant ses performances dans la discipline qui le concerne :

	Slalom	Figures	Saut
Femmes	6 @ 55/13m	4000	34m
Hommes	6 @ 58/13m	5500	49m

B QUALIFICATION POUR DEUX DISCIPLINES

Chaque skieur inscrit pour deux disciplines (excepté ceux qui concourent conformément à la Règle 2. 7 D) aura dans sa possession une carte d'évaluation indiquant ses performances dans les disciplines qui le concerne :

	Slalom	Figures	Saut
Femmes	6 @ 55/16m & 4 @ 55/14.25m	3200	31m
Hommes	6 @ 58/13m & 4 @ 58/14.25m	4000	43m

C QUALIFICATION POUR TROIS DISCIPLINES

Chaque skieur inscrit pour deux disciplines (excepté ceux qui concourent conformément à la Règle 2. 7 D) aura dans sa possession une carte d'évaluation indiquant ses performances dans les disciplines qui le concerne :

	Slalom	Figures	Saut
Femmes	6 @ 55/18.25m	2300	25m
Hommes	6 @ 58/18.25m	3000	36m

D QUALIFICATION D'ÉQUIPE MINIMUM

Chaque Fédération aura droit à une équipe de **trois** concurrents, homme ou femme, conformément aux règles 2.7 A, B ou C ou non. Un tel skieur qualifié dans une seule discipline ou non qualifié peut concourir deux disciplines maximum. De plus, la Fédération qui organise les Championnats E&A aura droit à une équipe de six concurrents, qualifié ou non.

2.8 CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUEL (E&A) PREUVE DES QUALIFICATIONS (Addition à la règle IWWF 2.05)

Pour les Championnats d'Europe individuels on utilise la Ranking List E&A de l'année précédente pour le classement de chaque skieur. Si l'on ne dispose pas de performance sur la Rankings List E&A de l'année précédente, la liste de l'année d'avant sera consultée et utilisée. Si l'on ne trouve toujours pas de performances dans aucune des listes on demandera une preuve du score de qualification lors de l'inscription et le skieur sera alors classé dans une série inférieure.

Le Conseil Technique de l'E&A TC éditera une liste alphabétique des skieurs en fonction de leur performance tout au long de la saison. Cette liste pourra être consultée pour fournir des

preuves de qualification si aucune autre preuve n'est disponible. Cependant les preuves de qualification sont de la responsabilité de chaque Fédération et **non** du Conseil Technique, du Président du Jury ou du Chef calcul.

2.9 CLASSEMENT PAR EQUIPE AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUELS

Il n'y a pas de classement par équipe aux Championnats d'Europe individuels.

2.10 RANKING PAR EQUIPE AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE INDIVIDUELS

Afin de compléter la Ranking par Equipe suivant le paragraphe 2.3 ci-dessus (**réalisée pour l'année suivante**) les trois meilleures performances (des Eliminatoires et Finales) dans chaque discipline et par pays seront totalisées. Les performances finales du Combiné ne seront pas considérées. Les skieurs peuvent participer en équipe ou en individuel. **Voir règle 2.4**

2.11 NOMINATION DES OFFICIELS

Le Bureau de l' E&A nommera les officiels après avoir reçu les propositions du TC:

Un Chef Juge, un Assistant Chef Juge, 6 Juges, un Homologateur, un Chef Calculateur, un Assistant Calculateur, un Chef Pilote et un Pilote.

Les organisateurs nommeront un Directeur Technique et notifieront au TC E&A la personne choisie.

Ces officiels participeront aux Championnats E&A par Equipe ET Individuel.

NOTE

Voir le Règlement intérieur E&A, les Règles de participation et la Liste des Obligations pour de plus amples informations.

3 CHAMPIONNAT D'EUROPE DES JEUNES

3.1 GENERALITES

Les Championnats d'Europe (E&A) des Moins de 17 ans et des moins de 14 ans auront lieu tous les ans.

3.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à ces Championnats les Skieurs - garçons et filles dans les catégories d'âge énumérées en a) et b) ci-dessous :

a) MOINS DE 14 ans (Cadets)

Les garçons et les filles qui n'ont pas atteint 14 ans au 31 décembre de l'année écoulée. Ce qui signifie que la dernière année des moins de 14 ANS est l'année civile de leur 14ème anniversaire.

b) MOINS DE 17 ans (Juniors)

Les garçons et les filles qui n'ont pas atteint 17 ans au 31 décembre de l'année écoulée. Ce qui signifie que la dernière année des moins de 17 ANS est l'année civile de leur 17ème anniversaire.

c) Les Moins de 14ans comme les Moins de 17 ans doivent être présentés par leur Fédération.

d) Un skieur ne pourra pas participer dans les deux catégories.

3.3 LES EQUIPES

Chaque Fédération présentera une équipe des moins de 14 ANS composée de 4 skieurs maximum avec 3 maximums du même sexe.

Chaque Fédération présentera une équipe des moins de 17 ANS composée de 4 skieurs maximum avec 3 maximums du même sexe.

3.4 DISCIPLINES

IL Y AURA LES TROIS DISCIPLINES : SLALOM, FIGURES ET SAUT PAR AGE ET CATEGORIES.

Il n'y aura pas de finales pour le combiné individuel. Les points du combiné individuel seront comptés à partir d'une des deux manches. .

3.5 MINIMA D'ENTREE

A) SKIEURS D'EQUIPE

	Slalom	Figures	Saut
<u>Moins 14</u>			
Filles	6 @ 43 km/h/18.25m	1000 pts.	12m
Garçons	6 @ 46 km/h/18.25m	1300 pts.	16m
<u>Moins 17</u>			
Filles	6 @ 52 km/h/18.25m	2000 pts.	20m
Garçons	6 @ 55 km/h/18.25m	2500 pts.	30m

Ces minima doivent avoir été réalisés dans chaque discipline par les skieurs inscrits.

Les Fédérations qui n'auraient pas de skieurs ayant réalisé ces minima peuvent néanmoins présenter 1 skieur garçon ou fille dans la catégorie moins de 14 ans et un garçon ou une fille dans la catégorie moins de 17 ans. Ces skieurs peuvent participer dans n'importe quelle discipline ou dans les trois. La Fédération organisatrice de ces Championnats doit présenter une équipe de 6 compétiteurs (avec un maximum de 4 dans une catégorie qualifiés ou non) .

B) INDIVIDUELS

Un **maximum de 2** skieurs (non sélectionnés dans l'équipe nationale) par pays, par catégorie d'âge peuvent être présentés par leur Fédération avec les minima suivants:

	Slalom	Figures	Saut
Moins 14			
Filles	6 @ 55km/h/14.25m	4000 points	26m
Garçons	6 @ 55km/h/13m	5000 points	34m
Moins 17			
Filles	6 @ 55km/h/13m	5000 points	36m
Garçons	5 @ 58km/h/12m	6500 points	45m

3.6 INSCRIPTIONS ET DOCUMENTATION

- De toute évidence pour la qualification des skieurs les Fédérations devront fournir tous détails sur la fiche d'inscription, indiquant la date et lieu de la compétition où les minima exigés ont été réalisés.
- Les skieurs doivent donner à leur arrivée au Président du Jury leur carnet de performances ainsi que leur passeport pour vérification.
- Les Fédérations sont responsables de l'exactitude des informations sur la fiche d'inscription qui doit être envoyée à la fois au bureau de l'E&A et aux organisateurs.
- On contrôlera la validité des qualifications sous la responsabilité du Président du Jury avant le tirage au sort.

3.7 PREUVE DES QUALIFICATIONS

On utilisera, pour le classement, la Ranking List de l'année précédente pour chaque skieur, **à moins que 12 jours** avant le début de la compétition une preuve écrite d'une meilleure performance soit présentée. La preuve peut-être une copie signée des résultats ou une copie de la page du carnet de performances envoyée par courrier, fax ou via le capitaine de l'équipe. Une Fédération qui donnerait sciemment des scores inexacts serait sanctionnée.

Le Conseil Technique de l'E&A TC éditera une liste alphabétique des skieurs en fonction de leur performance tout au long de la saison. Cette liste pourra être consultée pour fournir des preuves de qualification si aucune autre preuve n'est disponible. Cependant les preuves de qualification sont de la responsabilité de chaque Fédération et **non** du Conseil Technique, du Président du Jury ou du Chef calcul.

3.8 VITESSE DE DEPART SLALOM

Moins 14		
Filles	46 km/h,	raccourcissement @ 55 km/h
Garçons	49 km/h,	raccourcissement @ 55 km/h
Moins 17		
Filles	49 km/h,	raccourcissement @ 55 km/h
Garçons	52 km/h,	raccourcissement @ 58 km/h

La vitesse de départ en finale sera décidée par les juges.

3.9 VITESSE EN SAUT ET HAUTEURS DE TREMLIN

Moins 14		
Filles	Vitesse Maximum 45 km/h	Tremplin 1.50m.
Garçons	Vitesse Maximum 48 km/h	Tremplin 1.50m.
Moins 17		
Filles	Vitesse Maximum 51 km/h	Tremplin 1.50m.
Garçons	Vitesse Maximum 51 km/h	Tremplin 1.50m. ou 1.65m.

Note: La règle du championnat du Monde demandant à un skieur de moins de 17 ans d'avoir sauté 38 m à une hauteur de 1,50m pour pouvoir sauter à une hauteur de 1,65 ne s'applique pas.

3.10 ENTRAINEMENT

Règle annulée – voir règle Générale 1.4

3.11 FINALES

Les finales auront lieu pour les championnats des **moins de 14 ans** et des moins de 17 ans.

3.12 RESULTATS PAR EQUIPE

- a) Les 3 meilleurs résultats combinés des **Eliminatoires** de chaque discipline, garçons et filles de l'équipe des *Moins de 17 ans* seront ajoutés pour les points par équipe. Le total des points par équipe dans les 3 disciplines donnera le meilleur résultat combiné par équipe pour gagner le Trophée Mémorial **Ivan Cantacuzene**.
- b) Les 3 meilleurs résultats combinés des **Eliminatoires** de chaque discipline, garçons et filles de l'équipe des *Moins de 14 ans* seront ajoutés pour les points par équipe. Le total des points par équipe dans les 3 disciplines donnera le meilleur résultat combiné par équipe pour gagner le Trophée Mémorial **David Nations**.
- c) Le total du Combiné des *Moins de 17 ans* et celui du combiné des Moins de 14 ans donneront le meilleur résultat pour gagner la **Coupe Hellénique** présentée par la Fédération Grecque.

3.13 OFFICIELS

Le bureau de l' E&A nommera les officiels parmi ceux proposés par le Comité Technique :
Un Président du Jury, un Assistant du Président du Jury, 6 Juges, un Homologateur, un Chef Calculateur, un Assistant Calculateur, un Chef Pilote et 2 Pilotes.

Les organisateurs nommeront un Responsable Technique et notifieront au TC E&A la personne choisie.

NOTE

Voir règle additionnelle 1 pour les autres règlements techniques

4 CHAMPIONNATS D'EUROPE MOINS DE 21 ANS

4.1 GENERALITES

Les Championnats d'Europe des moins de 21 ans (E&A) ont lieu tous les ans

4.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à ces Championnats les hommes et les femmes qui n'ont pas atteint 21 ans au 31 décembre de l'année écoulée. Ce qui signifie que la dernière année des **moins de 21 ans** est l'année civile de leur 21^{ème} anniversaire.

4.3 EQUIPES

Chaque Fédération présentera une équipe composée de 4 skieurs maximum avec 3 maximums du même sexe.

4.4 DISCIPLINES

Il y aura les trois discipline : Slalom, Figures, Saut.

Il n'y aura pas de Finales du combiné. Le combiné sera calculé sur les autres manches.

4.5 MINIMA D'ENTREE

A) SKIEURS EQUIPE

	Slalom	Figures	Saut
Hommes	6 @ 58 km/h/18.25m	3000	36m
Femmes	6 @ 55 km/h/18.25m	2300	25m

Ces minima doivent avoir été réalisés dans chaque discipline où le skieur est inscrit.

Les Fédérations qui n'auraient pas de skieurs ayant réalisé ces minima peuvent néanmoins présenter 1 skieur homme et une femme. Ces skieurs peuvent participer dans n'importe quelle discipline. La Fédération organisatrice de ces Championnats doit présenter une équipe de 4 compétiteurs qualifiés ou non.

B) SKIEURS INDIVIDUELS

Un maximum de 4 skieurs par pays (non sélectionnés dans leur équipe nationale) peuvent participer sous couvert de leur Fédération quelque soit la discipline à condition d'avoir réalisé les minima suivants :

	Slalom	Figures	Saut
Hommes	6 @ 58kh/11.25m	7500 points	58m
Femmes	3 @ 55kh/12m	6000 points	41.5m

4.6 INSCRIPTIONS ET DOCUMENTATION

- De toute évidence pour la qualification des skieurs les Fédérations devront fournir tous détails sur la fiche d'inscription, indiquant la date et lieu de la compétition où les minima exigés ont été réalisés.
- Les skieurs doivent donner à leur arrivée au Président du Jury leur carnet de performances ainsi que leur passeport pour vérification.
- Les Fédération sont responsables de l'exactitude des informations sur la fiche d'inscription qui doit être envoyée à la fois au bureau de l'E&A et aux organisateurs.
- On contrôlera la validité des qualifications sous la responsabilité du Président du Jury avant le tirage au sort.

4.7 PREUVE DES QUALIFICATIONS

Pour les Championnats d'Europe Moins de 21 ans on utilisera la Ranking List E&A de l'année précédente pour le classement de chaque skieur. Si l'on ne dispose de performance

sur la Rankings List E&A de l'année précédente, la liste de l'année d'avant sera consultée et utilisée. Si l'on ne trouve toujours pas de performances dans aucune des listes on demandera une preuve du score de qualification lors de l'inscription et le skieur sera alors classé dans une série inférieure.

Le Conseil Technique de l' E&A TC éditera une liste alphabétique des skieurs en fonction de leur performance tout au long de la saison. Cette liste pourra être consultée pour fournir des preuves de qualification si aucune autre preuve n'est disponible. Cependant les preuves de qualification sont de la responsabilité de chaque Fédération et **non** du Conseil technique, du Président du Jury ou du Chef calcul.

4.8 VITESSE DE DEPART EN SLALOM

Eliminatoires	Hommes 58 km/h/18.25m	Femmes 55 km/h/18.25m
Finale	Hommes 58 km/h/16.00m	Femmes 55 km/h/16.00m

4.9 VITESSE EN SAUT ET HAUTEUR DE T REMPLIN

Femmes	Vitesse Max 54 km/h	tremplin 1.50m or 1.65m.
Hommes	Vitesse Max 57 km/h	tremplin 1.65m or 1.80m.

4.10 RESULTATS PAR EQUIPE

Les 3 meilleurs résultats combiné homme ou femme de chaque équipe **aux éliminatoires** seront ajoutés pour donner les résultats par équipe. Le total des résultats de l'équipe dans les 3 disciplines donnera les résultats des points Combinés par équipe.

4.11 OFFICIELS

Le bureau de l' E&A nommera les officiels parmi ceux sur proposés par le Comité Technique :

Un Président du Jury, un Assistant du Président du Jury, **6** Juges, un Homologateur, un Chef Calculateur, un Chef Pilote et 1 Pilote.

Les organisateurs nommeront un Responsable Technique et notifieront au TC E&A la personne choisie.

NOTE

Voir règle additionnelle 1 pour les autres règlements techniques.

5 CHAMPIONNATS D'EUROPE DES + de 35

5.1 GENERALITES

Les Championnats d'Europe (E&A) Senior auront lieu tous les ans

5.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à ces Championnats les hommes et les femmes dans les catégories d'âge énumérées en a, b, et c, ci-dessous :

Les catégories d'âge se réfèrent à l'âge du skieur au 31 décembre de la fin d'année.

a) + de 35 ans 35 – 44 ans

b) + de 45 ans 45 – 54 ans

c) + de 55 ans 55 ans et plus.

~~d) Les skieurs des catégories II et III peuvent se surclasser. Dans ce cas ils doivent concourir dans la catégorie choisie dans toutes les disciplines.~~

~~e) S'il y a moins de 3 inscrits dans une catégorie —âge/sexo on rassemblera deux ou trois catégories —âge/sexo~~

5.3 EQUIPES

Chaque Fédération présentera une équipe de 8 skieurs maximum avec un maximum de 4 skieurs de n'importe quelle catégorie d'âge et un maximum de 3 skieurs du même sexe dans n'importe quelle catégorie d'âge.

5.4 DISCIPLINES

Il y aura les trois disciplines : Slalom, Figures, Saut, pour chaque âge et par sexe.
Le combiné sera calculé sur les autres manches.

5.5 MINIMA D'ENTREE

A) SKIEURS EQUIPE

	Slalom	Figures	Saut
Senior I			
Hommes	6 @ 55km/h/18.25m	2500	29m
Femmes	6 @ 52km/h/18.25m	2000	22m
Senior II			
Hommes	6 @ 52km/h/18.25m	2000	26m
Femmes	6 @ 49km/h/18.25m	1500	20m
Senior III			
Hommes	6 @ 46km/h/18.25m	1000	20m
Femmes	6 @ 43km/h/18.25m	800	15m

Ces minima doivent avoir été réalisés dans chaque discipline où le skieur est inscrit.

Les Catégories I et II qui sont qualifiés dans deux disciplines peuvent s'inscrire à la troisième s'ils ont réalisé les minima des catégories II et III. Les skieurs des catégories III qui sont qualifiés dans deux disciplines peuvent s'inscrire à la troisième.

Les Fédérations qui n'auraient pas de skieurs ayant réalisé ces minima peuvent néanmoins présenter 1 skieur homme ou une femme dans chaque catégorie d'âge. C'est-à-dire un maximum de 3 skieurs, 1 par catégorie d'âge. Ces skieurs peuvent participer dans n'importe quelle discipline.

La Fédération organisatrice de ces Championnats doit présenter une équipe de 6 compétiteurs qualifiés ou non (se conformer à la règle 5.3).

B) SKIEURS INDIVIDUELS

Les skieurs qui n'ont pas été sélectionnés dans leur équipe peuvent participer sous couvert de leur Fédération à condition d'avoir réalisé les minima suivants :

	Slalom	Figures	Saut
Senior I			

Hommes	6 @ 55km/h/14.25m	3000 points	30m
Femmes	6 @ 55km/h/11.25m	4000 points	48m
Senior II			
Hommes	6 @ 55km/h/16m	2000 points	20m
Femmes	3 @ 55km/h/11.25m	3000 points	36m
Senior III			
Hommes	6 @ 55km/h/18.25m	1000 points	15m
Femmes	6 @ 55km/h/13m	2000 points	32m

5.6 INSCRIPTIONS ET DOCUMENTATION

- De toute évidence pour la qualification des skieurs les Fédérations devront fournir tous détails sur la fiche d'inscription, indiquant la date et lieu de la compétition où les minima exigés ont été réalisés.
- Les skieurs doivent donner à leur arrivée au Président du Jury leur carnet de performances ainsi que leur passeport pour vérification.
- Les Fédérations sont responsables de l'exactitude des informations sur la fiche d'inscription qui doit être envoyée à la fois au bureau de l'E&A et aux organisateurs.
- On contrôlera la validité des qualifications sous la responsabilité du Président du Jury avant le tirage au sort

5.7 PREUVE DES QUALIFICATIONS

On utilisera, pour le classement, la Ranking List de l'année précédente pour chaque skieur à **moins** qu'au moins 12 jours avant le début de la compétition une preuve écrite d'une meilleure performance soit présentée. La preuve peut-être une copie signée des résultats ou une copie de la page du carnet de performances envoyée par courrier, fax ou via le capitaine de l'équipe. Une Fédération qui donnerait sciemment des scores inexacts serait sanctionnée..

Le Conseil Technique de l' E&A éditera une liste alphabétique des skieurs en fonction de leur performance tout au long de la saison. Cette liste pourra être consultée pour fournir des preuves de qualification si aucune autre preuve n'est disponible. Cependant les preuves de qualification sont de la responsabilité de chaque Fédération et **non** du Conseil Technique, du Président du Jury ou du Chef calcul.

NOTA : Un score à 58 km/h + la longueur de corde est considérée comme un score à 55 km/h + une longueur de corde supérieure.

5.8 VITESSE DE DEPART EN SLALOM

Hommes + de 35	55 km/h raccourcit à 55 km/h
Femmes + de 35	52 km/h raccourcit à 55 km/h
Hommes + de 35	52 km/h raccourcit à 55 km/h
Femmes + de 35	49 km/h raccourcit à 55 km/h
Hommes + de 35	46 km/h raccourcit à 55 km/h
Femmes + de 35	43 km/h raccourcit à 55 km/h

La vitesse de départ pour les Finales sera décidée par le Jury

5.9 VITESSE EN SAUT ET HAUTEURS DU TREMPLIN

Hommes + de 35	Vitesse maximum 57 km/h	tremplin 1.50m or 1.65m
Femmes + de 35	Vitesse maximum 51 km/h	tremplin 1.50m
Hommes + de 35	Vitesse maximum 54 km/h	tremplin 1.50m
Femmes + de 35	Vitesse maximum 48 km/h	tremplin 1.50m
Hommes + de 35	Vitesse maximum 51 km/h	tremplin 1.50m
Femmes + de 35	Vitesse maximum 48 km/h	tremplin 1.50m

5.10 FINALES

Les organisateurs peuvent en accord avec le Conseil Technique organiser des finales dans n'importe quelle discipline, catégorie d'âge et sexe.

5.11 RESULTAS PAR EQUIPE

Les 4 meilleurs résultats du combiné de chaque membre d'équipe **aux éliminatoires** seront ajoutés pour donner les résultats par équipe dans chaque discipline à condition que les scores d'un maximum de deux skieurs parmi les 6 de n'importe quelle catégorie d'âge/sexe soient comptabilisés.

Note:

A Chaque catégorie d'âge / sexe correspond un tableau des point combinés.

Voir appendice A.

Le total de points équipes dans les trois disciplines donnent les points Combiné de l'Equipe.

5.12 OFFICIELS

Le bureau de l' E&A nommera les officiels parmi ceux proposés par le Comité Technique :

Un Président du Jury, un Assistant du Président du Jury, 5 Juges, un Homologateur, un Chef Calculateur, un Chef Pilote et 1 Pilote.

Les organisateurs nommeront un Responsable Technique et notifieront au TC E&A la personne choisie.

NOTE

Voir règle additionnel le 1 pour les autres règles technique

6 JEUX MEDITERRANEENS

6.1 PARTICIPATION

Seul les pays acceptés par le Comité des Jeux Méditerranéens pourront envoyer une équipe.
La compétition comprendra les disciplines Slalom, Figures et Wakeboard.

6.2 COMPOSITION DE L'EQUIPE

Une équipe comprend des athlètes slalomeurs, figuristes ou wakeboarders.
Chaque pays peut inscrire une équipe comprenant un maximum de 4 hommes et 4 femmes.
Le nombre maximal de skieurs / riders de chaque pays qui peuvent participer dans chacune des disciplines est de 2 hommes et 2 femmes.

6.3 MANCHES ELIMINATOIRES

2 manches éliminatoires par discipline.

Les manches éliminatoires seront divisés en séries.

La Série 1 comprendra les meilleurs skieurs / riders.

La série 2 comprendra les autres skieurs / riders

En slalom la vitesse de départ des manches éliminatoires sera libre à partir de 46 km/h.

La classification dans manches éliminatoires sera basée sur le meilleur résultat de l'une ou l'autre des manches.

6.4 FINALES

Lorsqu'il y a plus de 20 skieurs / riders dans les manches éliminatoires

Le nombre maximum de skieurs / riders pour la finale sera de 10,

Les 5 premiers skieurs / riders sorties des manches éliminatoires de la série 1 iront en finales

Les 5 premiers skieurs / riders sorties des manches éliminatoires de la série 2 iront en finales

Lorsqu'il y a moins de 20 skieurs / riders dans les manches éliminatoires

Le nombre maximum de skieurs / riders pour la finale sera de 8,

Les 4 premiers skieurs / riders sorties des manches éliminatoires de la série 1 iront en finales

Les 4 premiers skieurs / riders sorties des manches éliminatoires de la série 2 iront en finales

S'il y a moins de 8 skieurs / riders pour la manche éliminatoire, tous les skieurs / riders seront qualifiés pour la manche finale.

L'ordre de départ de la Finale est l'ordre inverse des résultats de la manche (série 1 et 2 confondues).

6.5 VITESSE DE DÉPART SLALOM

En slalom la vitesse de départ pour les éliminatoires et les finales sera libre à partir de 46 km/h.

6.6 OFFICIELS

Le TC E&A nommera le jury pour les disciplines homologuées RL comprenant : 1 chef Juge, 3 Juges, 1 Homologateur, 1 Calculateur, 2 Pilotes et un Responsable Technique

7 COMPETITONS INTERNATIONALES

7.1 GENERALITES

Une compétition internationale inscrite au calendrier est une compétition ouverte aux skieurs de plusieurs Fédérations et inscrite au calendrier de L'E&A par la Fédération organisatrice.

7.2 TYPES DE COMPETITIONS QUI DOIVENT OBLIGATOIREMENT ETRE INSCRITES AU CALENDRIER DE L'E&A :

- a) Les compétitions comprenant le mot «Europe» « Européen » ou «E&A».
- b) Les compétitions avec un Cash Prize ouvertes aux skieurs de plusieurs Fédérations où de l'argent ou des lots de valeur excédant 2000 € ou l'équivalent dans des devises différentes sont offerts aux compétiteurs. Elles seront marquées CP sur le calendrier.
- c) Les compétitions internationales d'homologation "Record Capability" .
- d) Les compétitions ouvertes aux skieurs de plusieurs Fédérations et comprenant les titres "Championnat(s)", "Critérium", "Masters", "Classique" ou d'autres mots considérés par le Conseil Technique impliquant un haut niveau de compétition, indépendamment du niveau d'homologation.
- e) **Compétitions Internationales Ranking List**

Nota : Cette règle a pour but est de s'assurer que le calendrier inclut toutes les compétitions ou le niveau espéré des skieurs pourrait modifier les sommets du classement de la Ranking list E&A ou Mondiale.

7.3 TYPES DE COMPETITIONS QUI PEUVENT ETRE INSCRITES SUR LE CALENDRIER E&A

Les compétitions Internationales ouvertes aux skieurs de plus d'une Fédérations homologuées "Normal".

7.4 LIMITE DE L'HOMOLOGATION

Compétitions internationales non inscrites au calendrier E&A peuvent être homologuées "Normal" uniquement.

7.5 Inscription sur le calendrier E&A

- a) Compétitions à titres **E&A**, International Record Capability, Cash Prize 1 et Cash Prize 2
Toutes ces compétitions doivent être inscrites auprès du TC E&A chaque année avant le **06 Novembre pour la saison suivante.**
- b) Les autres compétitions **Internationales** doivent être inscrites auprès du TC E&A avant le Congrès.
- c) **Toutes les compétitions** doivent demander une feuille d'inscription de compétition auprès du TC E&A celle-ci est disponible sur simple demande, et envoyé à toutes les Fédération en Septembre.
- d) Il n'y a pas de frais d'inscription d'une compétition avant la mise à jour du Congrès E&A (généralement le dernier week-end de Janvier)
- e) Normalement aucune compétition ne peut être ajouté sur le calendrier après le 31 Mai. Cependant, les Fédérations peuvent demander au TC E&A l'autorisation d'ajouter une compétition au moins 30 jours avant la date de celle ci. Le TC E&A décidera si la compétition peut être ajoutée au calendrier. Si elle est autorisée une pénalité (pour retard) de 400€ sera prélevée. Dans le cas d'un Cash Prize ou d'une Homologation Record Capability, l'organisateur devra fournir avec la feuille d'inscription les noms du panel du jury.

7.6 PENALITES POUR INSCRIPTION HORS DELAI

Si une compétition est **ajoutée** au calendrier après le Congrès E&A, les pénalités ci-dessous seront appliquées :

- a) Pénalité avant le 1^{er} Mars 100 €
- b) Pénalité entre le 2 Mars et le 31 Mai 200 €
- c) Pénalité pour une compétition ajoutée 30 jours avant la date 400 €
- d) Pénalité pour un **changement** de date ou de site après le 1^{er} Mars 100 €

- e) Pénalité pour **annulation** d'une compétition après le 1^{ier} Mars. 200 €
- f) La pénalité pour annulation d'un championnat d'Europe sera appliquée conformément à la lettre contrat et obligations.

7.7

Aucun skieur ne peut participer à l'une de ces compétitions contre l'avis de sa Fédération L'invitation à la compétition doit être envoyée à la Fédération du skieur. Il appartient à cette dernière de signaler aux organisateurs si le skieur **n'est pas autorisé** à participer à la compétition. S'il n'y a pas de réponse négative à l'invitation le skieur pourra participer.

7.8

Les compétitions inscrites au calendrier International peuvent avoir un niveau d'homologation Normal, Ranking List ou Record Capability. Si l'organisateur souhaite une homologation Record Capability, il doit le signaler lorsqu'il inscrit sa compétition au calendrier et la compétition sera alors notée «RC» et le Conseil Technique se réserve le droit d'envoyer à la compétition un «observateur» au frais de la Fédération organisatrice.

7.9

Le Conseil Technique a le droit de mandater une personne pour inspecter un site proposé pour une compétition internationale à titre inscrite au calendrier. Dans ce cas les frais occasionnés seront à la charge des organisateurs.

7.10

Si les règles de la compétition changent d'une manière significative du règlement technique de l'IWWF ou du Règlement additionnel, l'organisateur doit fournir tous les détails lorsqu'il inscrit sa compétition au calendrier et le Comité Technique peut refuser la demande s'il désapprouve les changements (voir règle 1.1b).

7.11

Les organisateurs doivent se conformer au règlement intérieur ou à la liste des obligations. Si les organisateurs veulent changer les modalités il doit avoir l'accord du Comité Administratif pour finaliser l'inscription de la compétition au calendrier.

7.12

Les données pour la ranking list de la compétition doivent être conformes aux données exigées par la règle mondiale IWWF pour les données ranking list.

7.13

Pour les compétitions a), b) et c) Règle 7.2

- ◆ Le Comité Technique **sélectionnera** les Officiels (Juges, Homologateurs, Calculateurs et Pilotes).
- ◆ Les organisateurs nommeront un Responsable Technique et notifieront au TC E&A la personne choisie.
- ◆ Le nombre et la qualification des Officiels de chaque catégorie pour chaque compétition sera décidé par le Comité Technique. La Fédération organisatrice doit informer le Comité Technique des officiels qu'elle souhaite voir nommés mais ce n'est pas obligatoire. Si le Comité Technique ne peut pas nommer tous officiels, alors la Fédération organisatrice pourra nommer sous sa responsabilité les officiels manquants et prendre en charge les dépenses qu'ils pourraient entraîner.
- ◆ Dans le cas d'une compétition à Cash Prize, comme définie plus haut, les organisateurs doivent prendre en charge les frais de voyage des officiels. Voir E&A règlement intérieur

Pour les compétitions en d) et e) voir Règle 7.2

- ◆ La Fédération organisatrice sera responsable des officiels selon le règlement technique de l'IWWF selon le niveau d'homologation aux conditions suivantes:

Pour les compétitions Nationales Record Capability la liste des officiels doit être transmise 2 semaines avant la date de la compétition au Président du Conseil Technique.

Dans le cas où les organisateurs ne pourraient pas payer les frais de voyage des officiels ils devront payer le dépassement du tarif APEX s'ils n'ont pas envoyé deux mois avant le début des entraînements les informations nécessaires pour que les officiels puissent obtenir le tarif APEX.

7.14

Les organisateurs devront fournir la pension complète aux officiels et le transport entre l'hôtel et le lieu de la compétition ainsi que les repas et le logement la veille et le dernier soir de la compétition. Les officiels doivent recevoir les mêmes conditions d'accueil offertes par les organisateurs. Les organisateurs devront assurer le transport pour les compétiteurs et les membres de l'équipe de l'hôtel officiel au lieu de la compétition.

7.15

Les organisateurs devront prévoir:

- a) Un responsable de l'organisation.
 - b) **Un Responsable Technique.**
 - c) Un responsable de la sécurité qualifié, une antenne 1er secours et un poste médical conformément à la règle 7 de l'IWWF.
 - d) Un responsable de presse pour faciliter le travail des journalistes, de la T.V s'il y a lieu
 - e) Du personnel pour les postes auxiliaires tels que le secrétariat le responsable du ponton de départ (starter), les opérateurs vidéo, les viseurs, les chronométrateurs. Une liste des noms sera donnée au Président du Jury qui attribuera les différentes postes auxiliaires.
 - f) Tous les parcours, les installations et les équipements demandés selon le règlement et nécessaires au bon fonctionnement de la compétition compris les **équipements vidéo**, les cassettes, les radios téléphones et autres moyens de communication, les chronomètres. Le matériel devra être prêt avant l'arrivée de l'homologateur qui les vérifiera.
 - g) Ils devront assurer le stockage du matériel des skieurs dans un lieu accessible et sûr ainsi que la restauration. Prévoir des zones privatives réservées au jury aux calculateurs et autres officiels et des salles pour les différentes réunions.
 - h) Un moyen de transport adapté entre le logement et le site.
 - i) Des copies des résultats avec un minimum de 3 copies pour l'homologateur, une copie par officiel, une copie pour le capitaine d'équipe et si possible une copie par compétiteur. D'autres copies de résultats pourront être fournies en fonction des besoins spécifiques.
- Cette règle ne limite pas cette liste mais donne un aperçu des conditions minimum demandées pour une compétition internationale inscrite au calendrier.

NOTA

Voir règle additionnel 1 pour les règles techniques

8 COMPETITIONS NATIONALES

8.1

Une compétition nationale est une compétition ouverte seulement aux skieurs membres de la Fédération organisatrice et ceux des clubs affiliés.

8.2

Si les organisateurs d'une compétition annoncée comme nationale acceptent l'inscription de skieurs qui n'entrent pas dans les dispositions de la règle 8.1, sa Fédération doit être indiquée sur les résultats, et le niveau d'homologation pour tous les skieurs étrangers est limité à « Normal »

8.3

La Fédération organisatrice doit signaler les changements des critères d'inscription et de limitation qu'elle souhaite.

8.4

Les disciplines d'une compétition nationale peuvent être homologuées Niveau Normal, Ranking List ou Record Capability. **Si le niveau Ranking List est souhaité on doit le signaler au moins 1 mois à l'avance au Conseil Technique avec la liste des officiels, et le Conseil Technique peut envoyer un observateur au frais de la Fédération organisatrice.**

8.5

La Fédération organisatrice est seule responsable des règles de la compétition et des suites qui résultent des changements du règlement technique de l'IWWF et des règlements additionnels. (voir règle 1.1b)

8.6

La Fédération organisatrice est seule responsable pour la nomination des officiels ainsi que pour prendre en charge leur frais de voyage, restauration et hébergement

NOTE

VOIR Règle Additionnelle 1 pour le règlement technique

9. QUALIFICATION DES OFFICIELS

La Région E&A – IWWF organise les examens **pour les qualifications des officiels internationaux** suivants:

Qualification	Qualification par disciplines
Juge E&A	3 disciplines (Slalom, Figures, Saut)
Juge Senior	2 disciplines (Slalom & Saut) OU 3 disciplines (Slalom, Figures, saut)
Homologateur International	Qualifié pour 3 disciplines (Slalom, Figures, saut)
Calculateur International	Qualifié pour 3 disciplines (Slalom, Figures, saut)
Pilote International	Qualifié pour 3 disciplines (Slalom, Figures, saut)

Les règles suivantes s'appliquent à tous les Officiels Internationaux.

9.1 RESPONSABILITES

Les Officiels **internationaux** E&A sont seuls responsables et sont placés sous l'autorité du Conseil Technique.

Si leur Fédération le demande, les Officiels **Internationaux** doivent être membres de leur Fédération Nationale.

9.2 DEVOIRS

- Il doit mener à bien ses différents devoirs et se conformer aux règlements en toute impartialité.
- Il doit se rendre disponible au minimum 2 fois par an pour les compétitions de l'E&A avec la possibilité au moins une fois par saison de juger à l'étranger.
- Il doit fonctionner chaque saison en réponse au calendrier du Conseil Technique.
- Il doit accepter les fonctions que lui confiera le Président du Jury de la compétition à laquelle il participe à moins qu'il ait de bonnes raisons de les refuser.

9.3 DROITS

Un Officiel **International** est prémunie de ses droits et ses dépenses doivent être prises en charge selon le règlement intérieur, la liste des obligations et le règlement additionnel.

9.4 CARTES

Une carte sera émise et renouvelée à la discrétion du Conseil Technique qui prendra en considération les clauses du règlement intérieur et des règlements additionnels. Il pourra décider ou non du renouvellement de la carte d'Officiel **International** et d'émettre ou non une carte d'un grade inférieur.

9.5 NOMINATION SUR LES LISTES DES OFFICIELS

Après avoir passé leur examen, les **Officiels Internationaux sont habilités pour être nommés** dans les compétitions suivant leur niveau de qualification. Les niveaux de qualification sont détaillés pour chaque catégorie d'Officiels.

Chaque année les officiels reçoivent le calendrier des compétitions les invitant à poser leur candidature. Cette liste doit être complétée et renvoyée dans une date limite. L'officiel doit informer le Conseil Technique s'il ne peut pas monter dans le bateau. Le Conseil Technique prépare alors une liste de nominations et la communique aux officiels et aux organisateurs des compétitions.

Une fois nommé sur la liste des officiels, un officiel **International** doit honorer son engagement, sauf cas de force majeure, il doit alors en avvertir par écrit l'organisateur et le Président du Conseil Technique aussitôt que possible.

9.6 EXAMENS

- Chaque année le Conseil Technique publie une liste des dates et de lieux où auront lieu les examens. Ils se dérouleront dans les compétitions internationales et au séminaire des officiels.
- Les candidatures aux examens se posent officiellement par écrit par la Fédération du candidat auprès du Conseil Technique.
- Le candidat doit comprendre et se faire comprendre en anglais ou en français.

- d) L'âge minimum et l'expérience requise du candidat sont indiqués pour chaque catégorie d'officiels.
- e) La forme des examens est précisée pour chaque catégorie d'officiels.
- f) Le Conseil Technique après avoir approuvé la candidature avisera le candidat de la date et du lieu de l'examen et le nom de l'examineur qui sera membre du Conseil Technique ou nommé par lui.

9.7 RESULTATS DES EXAMENS

- a) Immédiatement après l'examen, l'examineur enverra au Conseil Technique une copie de l'examen avec les documents si rapportant.
- b) Le Conseil Technique donnera le résultat de l'examen au candidat dès que possible et sa nomination deviendra effective après approbation par le Conseil Technique. Si en cas d'échec, le candidat souhaite des informations, elles lui seront données.
- c) Un candidat qui a échoué sur une partie de l'examen ne pourra pas se représenter au cours de la même saison.

10.0 CHAMPIONNATS DE MONDE ET E&A – QUALIFICATION DES JUGES

10.1 LIMITES POUR LES NOMINATIONS AUX COMPETITIONS A TITRES

Le Conseil Technique nomme uniquement les officiels qualifiés suivant le tableau ci-dessous aux championnats du Monde et Championnats E&A.

Dans le cas ou le nombre de juges E&A disponibles ne serait pas suffisant, un juge senior 3 disciplines pourra être nommé.

Compétitions	Qualification requise
Les Championnats du Monde	Juge E&A
Les Championnats du Monde moins de 21	Juge E&A
Les Championnats du Monde Junior	Juge E&A
Les Championnats E&A par équipe et Open	Juge E&A
Les Championnats E&A moins de 21	Juge E&A
Les Championnats du Monde des +35	Juge senior
Les Championnats E&A des Jeunes	Juge senior
Les Championnats E&A +35	Juge senior

11 JUGES E&A

11.1 AGE ET QUALIFICATIONS REQUIS

Un Juge E&A doit avoir le titre de Juge Senior dans les 3 disciplines (Slalom, Figures et Saut) depuis un minimum de 2 saisons.

Un Juge E&A doit être âgé au minimum de 21 ans au jour de l'examen.

11.2 FONCTION

Un Juge E&A est qualifié dans les trois disciplines pour toutes les compétitions de Ski Nautique.

Un Juge E&A est qualifié pour tous les niveaux d'homologations.

Un Juge E&A est qualifié pour être nommé aux Championnats E&A et Mondiaux.

11.3 EXAMEN THEORIQUE

- a) L'examen teste l'aptitude du candidat à appliquer et interpréter les règlements pour juger des championnats E&A ou Mondiaux.
- b) Les questions sont écrites en anglais et en français. Il n'y a pas de traduction dans une autre langue.
- c) Le candidat peut répondre dans sa langue maternelle s'il le souhaite. Le coût de la traduction en anglais ou en français sera à la charge de la Fédération du candidat. Si un candidat ne répond pas aux questions en anglais ou en français, il doit cependant démontrer à l'examineur qu'il est capable de discuter dans l'un des deux langues.
- d) Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu
- e) Le candidat peut se référer et utiliser le livre de règlements techniques de l'IWWF et les règlements additionnels E&A

11.4 EXAMEN PRATIQUE

L'examen comporte deux parties

A) Epreuve de notation et de jugement des figures

Le niveau des figures sera élevé et effectué à partir d'une cassette vidéo réalisée par le Conseil Technique de l'E&A comprenant des passages compilés de 5000 points et plus, des parcours de 10 000 points et plus ainsi que des séquences particulières jugées nécessaires.

Sera considéré comme une erreur :

- Oublier de noter une figure exécutée par le skieur
 - Noter une figure qui n'a pas été exécutée par le skieur.
 - Noter une figure autre que celle qui a été exécutée par le skieur.
 - Oublier d'indiquer que le skieur a démarré en position arrière.
 - Créditer une figure incorrecte
 - Oublier d'écrire « Répétition » à côté d'une figure répétée.
- Des points seront attribués sur chaque parcours pour la lecture et le jugement.
- Un minimum de 80% de réussite est demandé en notation et jugement **par** parcours.

B) Epreuve de jugement du slalom – comprenant jugement des portes des bouées et score

- Des points seront accordés à chaque parcours et portes jugées correctement.
- Un minimum 80% de réussite est nécessaire

11.5 RECONDUCTION DE LA QUALIFICATION

Les Juges E&A devront passer un contrôle au séminaire des officiels tous les 3 ans pour conserver leurs statuts.

11.6 DATES DES EXAMENS – saisons 2010

Les examens pour les Juges E&A seront tenus aux compétitions au cours de la saison 2010 ainsi qu'au séminaire des officiels.

A partir de 2011 les examens auront lieu uniquement au cours des séminaires d'officiels.

12 JUGES SENIORS

12.1 QUALIFICATIONS REQUISES ET AGE

Un Juge Senior doit avoir le titre de Juge National en:

Slalom et Saut

Ou dans les 3 disciplines (Slalom, Figures et Saut)

Il doit avoir jugé au moins 2 fois à des compétitions homologuées et comme assistant officiel au moins 2 fois à des compétitions Internationales homologuées

EXCEPTION un skieur qualifié peut avoir un parcours plus rapide avec un programme spécifique des règlements

Un Juge Senior doit être âgé au minimum de 18 ans au jour de l'examen

12.2 FONCTION

Un juge Senior est qualifié pour fonctionner dans les compétitions homologuées à tous les niveaux d'homologation pour les disciplines ou il est qualifié.

Un juge Senior n'est pas qualifié pour fonctionner aux compétitions à titres E&A et Monde (voir règle 10)

12.3 EXAMEN THEORIQUE

- a) L'examen teste l'aptitude du candidat à appliquer et interpréter les règlements des disciplines pour lesquelles il souhaite être qualifié pour juger une compétition de niveau Record Capability.
- b) Les questions sont écrites en anglais et en français. Il n'y a pas de traduction dans une autre langue.
- c) Le candidat peut répondre dans sa langue maternelle s'il le souhaite. Le coût de la traduction en anglais ou en français sera à la charge de la Fédération du candidat. Si un candidat ne répond pas aux questions en anglais ou en français, il doit cependant démontrer à l'examineur qu'il est capable de discuter dans l'un des deux langues..
- d) Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu
- e) Le candidat n'a le droit d'utiliser ni le livre des règlements ni des notes.

12.4 EXAMEN PRATIQUE – Uniquement pour les juges 3 disciplines

L'examen comporte deux parties :

A) Une épreuve de notation et de jugement des figures

- a) Le candidat doit noter des parcours de figures des skieurs au cour d'une compétition ou à partir d'une vidéo .L'examineur enverra au T.C. les feuilles figures du candidat accompagnées des listes de départ et des feuilles récapitulatives du calculateur pour chaque skieurs.
 - b) Sera considéré comme une erreur :
 - Oublier de noter une figure exécutée par le skieur
 - Noter une figure qui n'a pas été exécutée par le skieur.
 - Noter une figure autre que celle qui a été exécutée par le skieur.
 - Oublier d'indiquer que le skieur a démarré en position arrière.
 - Créditer une figure a incorrect
 - Oublier d'écrire « Répétition » à côté d'une figure répétée.
- Seuls les parcours de 20 secondes de 3500 points et plus, en enlevant les figures non créditées, seront retenus.
- Des points seront attribués sur chaque parcours pour la lecture et le jugement.
- Un minimum de 80% de réussite est demandé en notation et jugement par parcours.

B) A test de jugement du slalom – comprenant jugement des portes des bouées et score

- Des points seront accordés à chaque parcours et portes jugées correctement.
- Un minimum 80% de réussite est nécessaire

13 JUGES SENIORS – OPTION RACCOURCIE POUR LES SKIEURS

Les skieurs qui possèdent le niveau de ski correspondant au tableau ci dessous peuvent passer l'examen de juge Senior (soit Slalom & Saut OU 3 disciplines suivant leurs niveau) sans la nécessité d'être au préalable juge national.

Un skieur E&A qui a passé son examen de **juge senior** dans les régions Pan. Am. ou **AAO peut postuler auprès du TC E&A pour être inscrit sur la liste des Juges Senior de la Région E&A après à un examen théorique.**

Niveau skieur

Un skieur qualifié en Slalom & Saut sera autorisé à passer l'examen de juge senior en Slalom et Saut.

Seul les skieurs qualifiés en Slalom & Saut ainsi qu'en Figures seront autorisés à passer l'examen de juge senior 3 disciplines.

Résultats Minimums exigés

Sexe	Slalom	Figures	saut
Homme	6 @ 58k/11.25m	6000 points	55m
Femme	6 @ 55k/12m	6000 points	40m

Un juge skieur ne peut juger dans la catégorie ou il skie.

14 HOMOLOGATEURS INTERNATIONAUX

14.1 QUALIFICATIONS REQUISES ET AGE

Le candidat doit être homologateur National depuis un an minimum et avoir fonctionné comme homologateur au moins 2 fois sur des compétitions homologués 3 disciplines.

Un homologateur international doit être âgé au minimum de 18 ans au jour de l'examen

14.2 FONCTION

Un homologateur international est qualifié pour fonctionner dans n'importe quelle compétition quel que soit le niveau d'homologation.

14.3 EXAMEN THEORIQUE

- a) L'examen teste le candidat sur ses connaissances des règlements et des devoirs de l'homologateur pour un niveau d'homologation de compétition Record Capability.
- b) Les questions sont écrites en anglais et en français. Il n'y a pas de traduction dans une autre langue.
- c) Le candidat peut répondre dans sa langue maternelle s'il le souhaite. Le coût de la traduction en anglais ou en français sera à la charge de la Fédération du candidat. Si un candidat ne répond pas aux questions en anglais ou en français, il doit cependant démontrer à l'examineur qu'il est capable de discuter dans l'une des deux langues.
- d) Le candidat doit décrire en détail la façon d'homologuer un record dans n'importe quelle compétition.
- e) Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu

14.4 EXAMEN PRATIQUE

Le candidat doit vérifier le parcours de slalom et de saut avec un théodolite et calculer par ordinateur. Il doit également vérifier l'installation du système de mesure et appliquer la méthode de calcul officielle du Conseil Technique.

De plus il doit soumettre 2 dossiers d'homologations au T.C **avant de passer l'examen.**

15 CALCULATEURS INTERNATIONAUX

15.1 QUALIFICATIONS REQUISES ET AGE

Le candidat doit être calculateur National depuis un an minimum et avoir fonctionné comme calculateur au moins 2 fois sur des compétitions homologués 3 disciplines.

Un calculateur international doit être âgé au minimum de 18 ans au jour de l'examen

15.2 FONCTION

Un calculateur international est qualifié pour fonctionner dans n'importe quelle compétition quel que soit le niveau d'homologation.

15.3 EXAMEN THEORIQUE

- a) L'examen teste le candidat sur ses connaissances des règlements et des devoirs du calculateur pour un niveau d'homologation de compétition Record Capability. Et son aptitude à mémoriser les points des figures habituelles.
- b) Les questions sont écrites en anglais et en français. Il n'y a pas de traduction dans une autre langue.
- c) Le candidat peut répondre dans sa langue maternelle s'il le souhaite. Le coût de la traduction en anglais ou en français sera à la charge de la Fédération du candidat. Si un candidat ne répond pas aux questions en anglais ou en français, il doit cependant démontrer à l'examineur qu'il est capable de discuter dans l'une des deux langues.
- d) Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu
- e) Le candidat n'a le droit d'utiliser ni le livres des règlements ni des notes

15.4 EXAMEN PRATIQUE

Le candidat sera l'assistant du calculateur de la compétition et devra démontrer son aptitude aux fonctions de calculateur aussi bien manuellement que en utilisant un ordinateur

16 PILOTES INTERNATIONAUX

16.1 QUALIFICATIONS REQUISES ET AGE

Le candidat doit être Pilote National depuis un an minimum et avoir fonctionné comme pilote au moins 2 fois sur des compétitions homologués 3 disciplines.

Un pilote international doit être âgé au minimum de 18 ans au jour de l'examen

16.2 FONCTION

Un pilote international est qualifié pour fonctionner dans n'importe quelle compétition quel que soit le niveau d'homologation.

16.3 EXAMEN THEORIQUE

L'examen se déroulera sur un site défini chaque année par le T.C.

- a) L'examen teste le candidat sur ses connaissances des règlements qui concerne les pilotes et leurs devoirs pour un niveau d'homologation de compétition Record Capability. L'examen théorique peut être passé au séminaire des officiels.
- b) Les questions seront posées en anglais ou en français, de même pour les réponses et le candidat doit prouver à l'examineur qu'il est capable de discuter dans l'une des deux langues
- c) Il faut 80% de bonnes réponses pour être reçu
- d) Le candidat n'a le droit d'utiliser ni le livre des règlements ni des notes

16.4 EXAMEN PRATIQUE

L'examen de pilote International ne peut se tenir sur une compétition à titre ou R.C

Le candidat doit piloter partie des trois disciplines pendant les entraînements ou pendant la compétition. De toute façon il doit piloter des skieurs qui ont les minima des règles de l'IWWF 4.03.

Le chef juge de la compétition recevra un questionnaire fourni par le T.C, concernant l'aptitude et le comportement général du pilote ainsi que sa connaissance du P.P. et sa bonne volonté etc... Le questionnaire sera renvoyé au TC E&A

IWWF Règle 4.03 Les scores minimums des skieurs au cour d'une compétition pour un examen de pilote sont:

	Figures	Slalom	Saut
Hommes	4000 Points	6@16m & 4@14.25m (58 km/h)	43m
Femmes	3200 Points	6@16m & 4@14.25m (55 km/h)	31m

17 SEMINAIRE DES OFFICIELS

Les officiels internationaux concernés par cet article sont: Les Juges E&A et Senior, les Calculateurs, les homologateurs et les pilotes.

17.1 RESPONSABILITE ET BUTS

Le Conseil Technique est responsable de l'organisation du séminaire annuel des officiels. Le but de ce séminaire est de dispenser aux officiels:

Juges E&A et Senior, et aux Calculateurs internationaux

- Une plus large formation pour juger et calculer,
- Une information sur les dernières modifications des règlements et leur interprétation
- Un entraînement pour noter les figures, le jugement et le calcul,
- Prise de figures et évaluation des résultats.

Homologateurs et Pilotes internationaux

- une plus large formation pour homologuer et piloter,
- une information et des démonstrations des dernières technologies qui les concernent et dont ils sont responsables
- une information sur les dernières modification des règlement et leur interprétation.

17.2 PARTICIPATION

- a) **Participation obligatoire**, Tous les officiels internationaux qui veulent s'inscrire à une compétition de niveau mondial ou européen, ou avec Cash Prize 1 doivent avoir participé à un séminaire tous les **3 ans (ex Séminaire suivi en 2007 sera suivi par le séminaire en 2010)**

Si cependant un officiel assiste au séminaire dans l'année il peut être nommé à une compétition à titre ou CP1 dans la saison s'il y a des places vacantes (**voir règles 11.5 et 12.3**)

- b) Tous les officiels internationaux sont encouragés à participer aux séminaires des officiels le plus souvent possible afin d'améliorer leurs connaissances.
- c) Les officiels nationaux peuvent y participer. S'ils passent leur examen de juge senior ou d'officiel international dans l'année leur participation au séminaire sera valable pendant 3 ans.

Nota: Dans le but de valider «*la participation*» d'un officiel au séminaire il doit assister à la majorité des sessions programmées. La présence aux sessions sera enregistrée.

17.3 ORGANISATION DES EXAMENS

Les examens théoriques et pratiques pour les qualifications de juge E&A et Senior seront organisés à chaque séminaire.

Les examens théoriques pour les Homologateurs, Calculateurs et Pilotes Internationaux seront organisés à chaque séminaire. Les examens pratiques seront organisés sur des compétitions.

17.4 JUGE E&A RE-QUALIFICATION

Les Juges E&A devront passer des testes tous les 3 ans au cours des séminaires pour maintenir leurs statut.

Ce sera un test pratique, qui peut aussi inclure des questions théoriques.

17.5 DATE ET LIEU

Les Fédérations souhaitant accueillir le séminaire doivent postuler par écrit auprès du Conseil Technique le plus tôt possible, en annonçant les dates et le lieu 2 ans à l'avance

La Région E&A devra proposés tous les ans un lieu différent pour offrir à tous les officiels, une chance de participer en fonction de la localisation des pays. Ceci doit être pris en compte lorsqu'un nouveau lieu de séminaire est choisit.

Les dates doivent se situer au printemps ou à l'automne de chaque année.

17.6 COUTS

Chaque officiel participant au séminaire prend en charge son hébergement et son voyage La Région E&A fournit les salles de réunion et les équipements de conférence.

18 OFFICIELS NATIONAUX

Qualification	Disciplines
Juge National	Slalom & Saut OU 3 disciplines (Slalom, Figures & Saut)
Pilote National	Uniquement 3 disciplines (Slalom, Figures & Saut)
Calculateur National	Uniquement 3 disciplines (Slalom, Figures & Saut)
Homologateur National	Uniquement 3 disciplines (Slalom, Figures & Saut)

18.1 RESPONSABILITE

Un officiel national est placé sous la responsabilité de sa Fédération.

18.2 DROITS

Lorsqu'un officiel national est nommé dans une compétition internationale inscrite au calendrier il est en titre et en droit d'être remboursé de ces dépenses comme indiqué dans le règlement intérieur, les Obligations et règlement additionnel.

18.3 CARTES

Les cartes sont émises et renouvelée sous l'autorité de la Fédération des officiels.

18.4 FONCTIONS

Les et Voir aussi Règle 16 pour les limites des juges spécialistes

- Les juges nationaux sont qualifiés pour fonctionner dans les compétitions d'homologation de niveau Normal et pour les disciplines dans lesquelles ils sont qualifiés.
- Les homologateurs nationaux sont qualifiés pour fonctionner dans les compétitions d'homologation de niveau Normal
- Les calculateurs nationaux sont qualifiés pour fonctionner dans les compétitions d'homologation de niveau Normal et dans des circonstances exceptionnelles dans les compétitions de niveau Ranking List.
- Les pilotes nationaux sont qualifiés pour fonctionner dans les compétitions d'homologation de niveau Normal et Ranking List.

18.5 NOMINATIONS SUR LES LISTES DES OFFICIELS

Un officiel national pourra être nommé sur les listes des compétitions Nationales ou internationales non inscrites au calendrier par sa Fédération. Dans le cas où le Conseil Technique n'aurait pas pu compléter la liste des officiels dans une compétition internationale inscrite au calendrier et organisée par sa Fédération un officiel national pourra être nommé sur la liste pour la place vacante

18.6 EXAMENS

Les Fédérations sont responsables des examens et de la nomination des officiels nationaux. L'annexe B du Règlement additionnel donne des conseils sur la forme des examens et les niveaux qui devraient être exigés

18.7 LISTE DES OFFICIELS NATIONAUX

Chaque Fédération doit envoyer au Conseil Technique la liste des officiels nationaux avant le 1er mars de chaque année civile et sa mise à jour pendant la saison. Seuls ceux qui figurent sur la liste seront considérés comme officiels qualifiés par le Conseil Technique pour participer aux compétitions homologuées.

19 HOMOLOGATION DES COMPETITIONS

19.1 TYPES D'HOMOLOGATION

Il y a trois niveaux d'homologation: Normal (N) (règle 20), Ranking List (L) et Record Capability (R) (règle 21).

19.2 OBLIGATIONS

- a) Les exigences du dossier d'homologation E&A seront considérés comme celles des règlements additionnels et s'appliquent à tous les niveaux d'homologation.
- b) Il est demandé pour tous les niveaux d'homologation que la compétition comporte un minimum de 8 skieurs par discipline afin que le Conseil Technique la considère comme une véritable compétition.
- c) Pour tous les niveaux d'homologation les champs de slalom et de saut doivent être vérifiés au théodolite
- d) Pour tous les niveaux d'homologation la configuration et les mesures de sauts doivent être faite sur ordinateur. Pour le saut l'installation des caméras et les bouées de référence doivent être vérifiés au théodolite.
- e) Pour le calcul des longueurs de saut avec le système Boettcher, le programme informatique employé doit être celui qui utilise les co-ordonnées des caméras et des bouées tests calculées par le relevé de l'homologateur
- f) Le programme de l'ordinateur pour les mesures du saut doit être testé par rapport aux repères du règlement technique de l'IWWF et par rapport aux tests publiés par l'E&A.
- g) Le terme « standard de la Région » utilisé par le règlement technique de l'IWWF sauf indication contraire, se réfère à une personne compétente.

L' homologateur peut solliciter auprès du TC un niveau d'homologation plus haut que celui annoncé si tous les critères nécessaires sont requis. Il doit clairement indiquer son intention de demander un niveau d'homologation plus haut dans les remarques sur la notice d'homologation. Le TC E&A prendra la décision finale.

19.3 ENVOI DES FICHIERS ET DONNEES

Le dossier d'homologation, les données Ranging List, les résultats et les vidéos doivent être envoyés suivant tableau détaillé ci après dans les 30 jours après la compétition.

Si les fichiers et données de la compétition sont reçus après le 7 novembre, la compétition ne sera pas homologuée pour l'année en cours

20 HOMOLOGATION NORMAL – CE NIVEAU D’HOMOLOGATION N’EST PAS RECONNU PAR L’IWWF MONDIAL.

La règle IWWF 10.7 n’est pas obligatoire pour une Homologation Normal

20.1 SAUT (COMPLEMENT A LA REGLE IWWF 13.10)

Les longueurs de saut sont mesurées à l'aide d'un système de visées angulaires données par trois tables équipées de deux viseurs chacune.

Pour garantir la précision des visées, il est recommandé de placer les tables de visées à moins de 70 mètres du point de réception présumé des skieurs.

On utilisera un ordinateur pour calculer les longueurs de saut. Il faudra vérifier le programme informatique exploité à l'aide des tests inclus dans ces règlements.

Le point de réception du skieur est défini comme le centre du cercle inscrit tangent aux trois côtés du triangle formé par les 3 moyennes de visées (une moyenne par table de visée). On calcule la longueur du saut depuis le point de réception du skieur jusqu'au tremplin. La dimension du triangle est définie comme le diamètre du cercle inscrit.

Si l'écart entre les visées du haut et du bas d'une table est de plus de 0.60m au point de réception du skieur, on essaiera alors successivement la valeur moyenne des deux mesures puis la plus petite des deux mesures seule. La valeur donnant le plus petit triangle sera retenue pour calculer la longueur officielle.

Si le calcul d'un saut selon la règle ci-dessus produit un grand triangle, qui quelque soit les méthodes successivement employées donne un cercle inscrit supérieur à 0,60m. Que ce triangle soit du à UNE SEULE des tables, et que, à cette table, la valeur qui a produit le plus petit triangle est la moyenne des mesures et non pas la plus petite mesure, il est alors possible d'utiliser la plus grande des deux mesures de cette table pour calculer la longueur officielle si elle élimine le grand triangle.

Si le diamètre du cercle inscrit obtenu avec le système de visées angulaires excède 0,90m, le concurrent a droit à une reprise ou peut conserver la plus petite longueur obtenue par un sommet du triangle à condition que la longueur obtenue avec le sommet le plus éloigné du triangle n'ait pas été dépassée dans l'un des sauts effectués avant ou après. Si l'un des autres sauts est plus long que celui obtenu avec le sommet le plus éloigné du triangle, on retiendra la plus petite longueur comme score officiel du saut avec grand triangle.

Lorsque le concurrent opte pour une reprise d'exécution, la longueur prise en compte pour la reprise ne pourra pas excéder la longueur obtenue avec le sommet le plus éloigné du grand triangle ayant généré la reprise, mais elle ne peut être plus petite que la longueur obtenue avec le sommet le plus proche du grand triangle ayant généré la reprise.

En cas de reprises multiples, les reprises doivent être résolues séquentiellement dans l'ordre où elles se sont produites.

Pour une Homologation Normal la tolérance pour les bouées à 10m du tremplin est de 10m+/- 1m.

20.2 FIGURES (COMPLEMENT A LA REGLE IWWF 15.11)

La vidéo n'est pas obligatoire pour une Homologation Normal.

Le calcul des temps à partir de la vidéo n'est pas obligatoire pour une Homologation Normal.

20.3 SLALOM

Tableau des temps

Tableau des temps pour une Homologation Normal avec le système "All Buoy Timing" (les tolérances sont plus larges que dans le règlement IWWF qui concerne les compétitions RL et RC).

Vitesse bateau	Score:	0-0.5	1-1.5	2-2.5	3-3.5	4-4.5	5-5.5	All 6
Km/H	De / à :	E-1	E-2	E-3	E-4	E-5	E-6	E-X
	Rapide	1.64	4.15	6.67	9.20	11.73	14.25	15.92
58	Idéal	1.68	4.22	6.77	9.31	11.86	14.40	16.08
	Lent	1.71	4.28	6.84	9.41	11.97	14.53	16.22
	Rapide	1.73	4.37	7.03	9.69	12.35	15.02	16.78
55	Idéal	1.77	4.45	7.13	9.82	12.50	15.19	16.95
	Lent	1.80	4.51	7.23	9.93	12.64	15.34	17.12
	Rapide	1.83	4.62	7.43	10.24	13.05	15.87	17.72
52	Idéal	1.87	4.71	7.55	10.38	13.22	16.06	17.93
	Lent	1.91	4.78	7.65	10.52	13.39	16.25	18.13
	Rapide	1.94	4.90	7.87	10.85	13.83	16.81	18.78
49	Idéal	1.98	5.00	8.01	11.02	14.03	17.04	19.03
	Lent	2.03	5.08	8.13	11.18	14.22	17.27	19.27
	Rapide	2.06	5.21	8.37	11.54	14.71	17.88	19.98
46	Idéal	2.11	5.32	8.53	11.74	14.95	18.16	20.27
	Lent	2.16	5.42	8.68	11.93	15.18	18.42	20.56
	Rapide	2.20	5.56	8.94	12.33	15.71	19.10	21.34
43	Idéal	2.26	5.69	9.13	12.56	15.99	19.42	21.68
	Lent	2.32	5.81	9.30	12.78	16.27	19.75	22.03
	Rapide	2.36	5.97	9.60	13.23	16.86	20.50	22.89
40	Idéal	2.43	6.12	9.81	13.50	17.19	20.88	23.31
	Lent	2.50	6.26	10.02	13.78	17.53	21.27	23.74

Le chronométrage sera pris de la porte d'entrée, à la porte bateau suivant celle à laquelle la dernière bouée complète a été comptée dans le passage.

Lorsque la vitesse est plus lente que permise, une reprise sera obligatoire. Lorsque le passage n'est pas complet, le skieur ne peut pas améliorer son score obtenu lors du passage lent, excepté, si la vitesse lente est égale ou inférieure à la tolérance rapide du passage lent suivant. Si le parcours est complet (le score est de 6, le skieur continu), le skieur peut choisir de continuer avec le passage suivant au lieu d'effectuer une reprise. Si le skieur réalise un passage parfait, il reçoit alors le crédit des deux parcours. Si le parcours est incomplet, il recevra le crédit des bouées faites à la vitesse inférieure, parcours sauté. (2002)

POUR une Homologation Normal le **chronométrage à 2 segments** peut être utilisé.

Les temps de chronométrage à deux segments sont les suivants:

	1ier Segment			2ème segment		
	De la porte d'entrée et la 3ème bouée			De la 3ème bouée et la porte de sortie		
Km/h	Idéal	Min	Max	Idéal	Min	Max
58	6.77	6.69	6.84	9.31	9.21	9.42
55	7.13	7.05	7.22	9.82	9.70	9.94
52	7.55	7.45	7.64	10.38	10.26	10.52
49	8.01	7.90	8.12	11.02	10.88	11.17
46	8.53	8.41	8.65	11.74	11.58	11.91
43	9.13	8.99	9.27	12.56	12.37	12.75

Temps de base + ou - 0.65 km/h.

Temps à la troisième Bouée

Le temps intermédiaire doit être pris à la troisième bouée pour contrôler la vitesse du bateau.

Lorsque le skieur n'obtient pas plus de 2 bouées 1/2 sur un parcours, seul le temps intermédiaire compte.

Temps Bateau

Un Officiel prend place à bord du bateau tracteur pour vérifier les vitesses à l'aide d'un chronomètre, et contrôler les compteurs de vitesse du bateau.

En alternative, on peut chronométrer de la berge en utilisant un système de chronométrage commandé de l'une des extrémités de l'axe du slalom ou à l'aide de tout autre dispositif de chronométrage électronique agréé par le Conseil Classique. Si le Chronométrage Officiel est sur la berge les temps doivent être communiqués au bateau par radio immédiatement après chaque passage.

Lorsque la vitesse est inférieure à la vitesse minimum autorisée pour le passage, une reprise d'exécution est obligatoire. Si l'un des deux temps est trop lent, la reprise est obligatoire. Si le skieur n'avait pas terminé son parcours, il ne peut améliorer son score sauf si le temps est si lent qu'il entre dans les tolérances rapides de la vitesse inférieure.

Par contre, si le skieur a réalisé plus de 2 b.1/2 avec un 1^{er} temps trop rapide et un second trop lent, la reprise est obligatoire mais le skieur peut améliorer son score.

Si le skieur avait terminé son parcours (score de 6 b. lui donnant le droit de continuer), il peut effectuer le parcours suivant au lieu d'une reprise. S'il réussit alors un parcours complet, il est crédité des deux passages. S'il ne termine pas, il est crédité du nombre de bouées franchies, mais à la vitesse ou longueur de corde imposée pour la reprise.

Si le skieur obtient plus de 2 1/2 dans le 1^{er} segment avec un temps correct et un temps lent dans le 2^{ème} segment, il peut choisir d'accepter le score de 2 1/2 ou une reprise obligatoire.

Lorsque le temps est trop rapide, et que le skieur n'a pas terminé son parcours, il a droit à une reprise, et dans ce cas son score ne pourra être inférieur à celui du passage jugé trop rapide.

Si le skieur effectue un parcours incomplet, le Juge à bord doit donc communiquer avec le skieur pour savoir s'il veut une reprise. Si la reprise a lieu, le bateau doit le ramener de suite au début du parcours par un passage non compté, et la reprise a lieu aussitôt après dans le sens initial.

Temps du Bateau et Reprises:

1ier	2ème	2 1/2 ou moins	Faute entre la 3 & la 6	6 bouées sans faute
OK	OK	-	-	-
OK	Lent	-	Reprise Obligatoire ou 2 1/2+	Reprise Obligatoire, 2 1/2+, ou Continuer
OK	Rapide	-	Reprise Optionnelle	-
F	OK	Reprise Optionnelle	Reprise Optionnelle	-
F	Lent	Reprise Optionnelle	Reprise Obligatoire* or 2 1/2+	Reprise Obligatoire, 2 1/2+, ou Continuer
F	Rapide	Reprise Optionnelle	Reprise Optionnelle	-
S	OK	Reprise Obligatoire	Reprise Obligatoire	Reprise Obligatoire, ou Continuer
S	Lent	Reprise Obligatoire	Reprise Obligatoire	Reprise Obligatoire, ou Continuer
S	Rapide	Reprise Obligatoire	Reprise Obligatoire*	Reprise Obligatoire, ou Continuer

OK =	Temps Correct
Rapide =	Temps trop rapide
Lent =	Temps trop lent
Continuer =	Le skieur a l'option de continuer
- =	Le score ne change pas
Reprise Optionnelle =	Reprise Optionnelle, le score ne peut diminuer
Reprise Obligatoire =	Reprise Obligatoire, voir paragraphe 4
Reprise Obligatoire *=	Reprise Obligatoire, le score peut augmenter
2 1/2+ =	Score protégé de 2 bouées ½

Les règles IWWF 14.17 et 14.18 ne sont pas obligatoires pour une homologation Normal

Les règles IWWF 14.17 (*End Course Video Required* - Vidéo d'axe obligatoire) et 14.18: (*All Buoy Timing* - Chronométrage à toutes les bouées) ne sont pas obligatoires pour une homologation NORMAL

Niveau d'Homologation	Normal (N)			
Inscription préalable	Non			
Validité pour	Inscription des performances sur la Rankings Lists de l'E&A limitées suivant tableau ci-dessous			
Sores maxima qui peuvent être inscrits sur la Ranking List E&A et permettent de participer aux sélections	Hommes	6 @ 58k/14.25m 6 @ 55k/14.25m	4000 points	40 metres
	Femmes	4 @ 55/14.25m	3250 points	29 metres
Nomination des officiels	Nommés par les organisateurs selon les règles			
Nombre de manches	3 ou Eliminatoires avec 8 groupes ou des manches open avec élimination de candidats à chaque manche			
Président du Jury	Juge Senior (3 ou 2 disciplines fonction des disciplines de la compétition)			
Homologateur	National			
Calculateur	National			
Pilote	National			
Cumul de fonctions	Le cumul pour le Président du Jurys, l' Homologateur ou le Calculateur est limité à deux fonctions mais n'est doit être évité dans la mesure du possible.			
Speed Control	Pas obligatoire - recommandé			
Envoi des bandes video	Non demandées			
Dossier d'Homologation	Envoyer uniquement au TC E&A			
WST file (RL scores)	Envoyer uniquement au TC E&A			
WSK file (Competition file)	Envoyer uniquement au TC E&A			
SLALOM (N)				
Vérification du parcours slalom	Relevé au théodolite 2 stations			
Parcours du slalom	Pas de slalom à câble central excepté construction approuvée schéma n°3			
Tolérances	Normal voir règlement technique (RL x 2 excepté pour la largeur moyenne)			
Bouées	Mesurées			
Chronométrage	Peut être avec un chronomètre			
Vidéo fin de parcours	Non obligatoire			
Tours du Jury	De chaque côte visibilité parfaite – un bateau peut faire office de tour			
Méthode optionnelle de jugement (3 juges)	2 juges de porte et de score peuvent être situés dans une tour centrale (entre la bouée 3 et 4) sur un côté du plan d'eau en utilisant la l'équipement vidéo.			
Juges	5 Juges Nationaux Ou si, la vidéo aux portes est installée 3 Juges Nationaux			

ChronoBackup	Chronomètre – pas nécessaire si Speed Control
FIGURES (N)	
Vérification du parcours	Visuel – les bouées de pré départ ne sont pas nécessaires.
Tolérances	Conforme au règlement
Chronométrage	semi automatique 20s.
Vidéo	Non obligatoire
Juges	5 Juges Nationaux OU 3 Juges de Nationaux si possibilité de visionnage immédiat.
Chrono réserve	Désigné par le Président du Jury
SAUT (N)	
Vérification du champs de saut	Relevé au théodolite 2 stations (VOIR note 2)
Tolérances	Normal conforme au règlement (RL x 2 excepté l'angle du tremplin & la distance des 10m entre la bouée 15MT et le tremplin)
Chronométrage	Peut être avec un chronomètre -
Rapporteurs	0.25 degrés min - 0.25m radius
Ecart au point fixe	0.2 degrés Maximum
Mesures du saut	Tables de visée
Calcul de la Distance	ordinateur
Vérification du Programme	oui
Juges	3 Juges Nationaux Si le vidéo jump est installé les 2 juges à terre peuvent fonctionner comme juges vidéo s'ils voient parfaitement le parcours de saut.
Chrono réserve	Pas nécessaire avec le Speed Control

21 HOMOLOGATION WORLD RECORD ET RANKINGS LIST- DOIT ETRE CONFORME AU NIVEAU D'HOMOLOGATION STANDARDS IWWF

Niveau d'homologation	Record du Monde (RC)	Ranking List (L ou RL)
Programmation Préalable	OUI voir règles E&A 8.4	OUI doit être inscrite sur le calendrier E&A ou de la fédération nationale
Valable pour	Soumission des résultats pour ratification comme records du Monde ou E&A	Inscription des résultats sur les Rankings lists IWWF et E&A
Choix du Jury par la REGION	Jury nommé par le TC E&A	Nomination par les organisateurs et conformément aux règlements
Nombre de Manches	3 ou qualification à partir de 8 ^{ème} de finale ou open avec élimination de concurrents à chaque manche	3 ou qualification à partir de 8 ^{ème} de finale ou open avec élimination de concurrents à chaque manche
Règlement en cas de conflits d'intérêts	Voir note 4	Voir note 4
Président du Jury	Juge Senior	Juge Senior
Homologateur	International	International
Calculeur	International	National
Pilotes	International	National
Cumuls de fonctions	Aucun cumul	Le cumul des fonctions quelle est limitée à deux pour le chef Juge, l'Homologateur ou le calculeur, mais cela doit être évité autant que possible.
Envoi des Bandes Vidéos d'axe et figures	Obligatoire au TC E&A	Obligatoire
Dossier Homologation	Dossier Electronic IWWF exigé, envoyé à: IWWF www.iwsftournament.com/homologation/UploadDossiers.htm E&A TC par email à: skiraymo@aol.com	
WST file (RL scores)	IWWF www.iwsftournament.com/homologation/IWWFRankingScoresUpload.php E&A TC par email à: skiraymo@aol.com	
WSK file (Competition file)	IWWF www.iwsftournament.com/homologation/UploadScorebooks.htm E&A TC par email à: skiraymo@aol.com	
SLALOM		
Vérification champ de Slalom	Relevé au théodolite à 3 stations ou à une station avec un tachéomètre laser (voir note 2)	Relevé au théodolite à 2 stations (voir note 2)
champ de Slalom	Pas de Slalom à câble central excepté construction suivant schéma *3	Pas de Slalom à câble central excepté construction suivant schéma *3
Bouées	Mesurées	Mesurées
Chronométrage	Automatique ABT	Automatique ABT
Vidéo fin de parcours	Obligatoire	Obligatoire
Méthode Vidéo	Porte de sortie du slalom 1/6 ^{ème} de l'image min. Recommandé : 1/3 de l'image à 1 extrémité	Porte de sortie du slalom 1/6 ^{ème} de l'image min. Recommandé : 1/3 de l'image à 1 extrémité
Tours du Jury	des 2 côtés avec visibilité parfaite	des 2 côtés avec visibilité parfaite
Jury	5 Juges Senior OU voir schéma pour les autres possibilités lorsque les vidéos aux	Minimum : 4 Juges senior et 1 Juge national OU si la vidéo aux portes est installée

	portes et dans le bateau sont utilisées	3 Juges senior Les positions sont déterminées par le président de jury
Chrono Réserve	Aucun avec le Speed Control	Aucun avec le Speed Control
FIGURES		
Vérification Champ de Figures	Visuelle	Visuelle
Chronométrage	Chronométrage Vidéo	Chronométrage Vidéo
Vidéo	OUI	OUI
Jury	5 Juges Seniors OU 3 juges Senior si le visionnage de la vidéo est immédiatement disponible. Voir règle IWWF 15.11	Minimum : 4 Juges senior et 1 Juge national OU 3 Juges senior si le visionnage de la vidéo est immédiatement disponible. Voir règle IWWF 15.11
Juge 20 secondes	Minimum juge Senior	Minimum juge Senior
Limitation des scores		Maximum 10 000 points au dessus la compétition doit être RC
SAUT		
Vérification Champ de Saut	Relevé au théodolite à 3 stations ou à une station avec un tachéomètre laser (voir note 2)	Relevé au théodolite à 2 stations (voir note 2)
Chronométrage	Automatique	Automatique
Rapporteurs	Non	Non
Ecart par rapport à un point fixe	Non	Non
Mesure des longueurs à la vidéo	Obligatoire	Obligatoire
Calcul des Longueurs	Ordinateur	Ordinateur
Vérification Programme	OUI	OUI
Jury	3 Juges Senior	Minimum 3 Juges senior
Juges vidéo saut	2 juges Senior Ces juges peuvent être également les 2 juges à terre, s'ils ont une vue parfaite du champ de saut	Minimum 2 Juges senior Ces juges peuvent être les 2 juges à terre, s'ils ont une vue parfaite du champ de saut
Chrono Réserve	Aucun avec le Speed Control	Aucun avec le Speed Control
Speed Control	obligatoire Voir note 5	obligatoire Voir note 5
Dossier d'Homologation	Dossier Electronique IWWF exigé	Dossier Electronique IWWF exigé

NOTES

1. Le Conseil Technique de chacune des trois régions géographiques de l'IWWF fixe les normes à respecter dans chacune d'elles. Toutes les compétitions R ou L doivent être au minimum conformes avec les règlements de l'IWWF.
2. Les relevés à deux stations sont autorisés pour les niveaux L et inférieurs. Les relevés à 3 stations ou avec une station polaire avec mesure des distances par laser sont obligatoires pour les niveaux R. Pour les relevés à une station polaire, la vérification des angles à partir d'une deuxième station est recommandée.

3. Lorsqu'un slalom à câble est utilisé, la structure de soutien des bouées doit être rigide. Cette structure indépendante du câble central est fixée sur celui-ci. Cette structure doit garantir que la ligne des trois bouées est parfaitement perpendiculaire au câble central. Le câble central doit être fixé de façon à assurer une parfaite ligne droite. Se référer au diagramme 8 détaillant tous les éléments et le croquis.
4. Aucun conflit d'intérêt n'est admis pour les compétitions Cash Prize. Pour les compétitions L ou R on ne permet aucun conflit d'intérêt à moins qu'il ne soit pas possible de diriger la compétition conformément aux règlements. (c'est-à-dire aucun officiel disponible et correctement qualifié ne doit faire l'objet d'un conflit d'intérêt)
5. Le Contrôleur de vitesse (speed control) est obligatoire pour toutes les compétitions de niveau L et R. Dans les compétitions L et R si le contrôleur de vitesse ne fonctionne pas les scores pouvant être inscrits sur la Ranking List sont limités à :

Maximum Scores sans le Speed Control				
Catégorie	Slalom	Figures	Saut	Combiné
Hommes	3 bouées @58/10.75m	8500 points	61 m	2200 points
Femmes	6 bouées @ 55/12m	6000 points	40 m	2100 points
Junior Hommes	3 bouées @ 58/12m	5000 points	41 m	1500 points
Junior Femmes	3 bouées @ 55/13m	4400 points	32 m	1500 points

21.1 DROITS D'HOMOLOGATION

Un droit d'homologation doit être payé par la Fédération organisatrice avant la vérification du dossier par le Conseil Technique. Les droits sont perçus par l'ADMINCOM. Un championnat national par Fédération est exempt de droits. Si le championnat se déroule sur plusieurs compétitions, seule la dernière sera dispensée de droits.

NOTE

Pour plus de détails pour chaque niveau d'homologation voir le règlement d'homologation de l'E&A et le guide.

22 CARNETS DE PERFORMANCES

22.1 OBJECTIFS DU CARNET

Le carnet permet au Président du Jury de :

- a) De décider si le skieur a réalisé les minima pour les qualifications d'entrée à la compétition.
- b) De classer correctement le skieur dans sa série pour le triage au sort des ordres de départ.

22.2 VALIDITE DES PERFORMANCES

- a) Seules les performances enregistrées dans l'année en cours et dans l'année précédente sont valides.
- b) Seules les performances enregistrées lors de compétitions homologuées E&A ou les compétitions des autres Régions considérées par le Conseil Technique de niveau Normal sont valides.
- c) Les scores maximums réalisés lors de compétitions de niveau Normal et qui peuvent être considérés pour la qualification sont indiqués **règle 25.1**
- d) Une performance revendiquée par un skieur mais non inscrite sur le carnet ne peut être validée que par le Conseil Technique.
- e) Dans le cas où un homologateur n'homologue pas une discipline dans une compétition, la performance n'est pas validée même si elle apparaît dans les résultats affichés.
- f) Dans le cas où l'homologation d'une discipline lors d'une compétition est refusée par le Conseil Technique, la performance est validée jusqu'à la date du refus, même si les résultats publiés sont inchangés.
- g) Si un record revendiqué n'est pas validé par le Conseil Technique ou le Conseil technique de l'IWWF, la performance reste valide jusqu'à la date d'un refus même si les résultats publiés sont inchangés. Le Conseil Technique après avoir considéré les raisons du refus décidera s'il valide ou non la performance du skieur dans la discipline.
- h) Si un record national revendiqué n'est pas validé par la Fédération du skieur, la performance restera valide jusqu'à ce que la Fédération en informe le Conseil Technique.

22.3 GENERALITES

- a) Le nom du skieur et les informations le concernant doivent être écrits en lettres majuscules sur la couverture du carnet.
- b) Le carnet doit être donné en arrivant au Président du Jury dans un championnat européen.
- c) Seules les performances validées, doivent être inscrites sur le carnet.
- d) Les performances doivent être inscrites selon les instructions du carnet et signées par le Président du Jury ou le Chef calculateur.
- e) Le carnet sera rendu au skieur qui détachera la feuille rose pour l'envoyer à sa Fédération.

23 RECORDS E&A

23.1 GENERALITES

- a) Excepté certains changements ci-dessous les dispositions du règlement technique de l'IWWF s'appliquent pour les records européens. .
- b) Les records sont reconnus pour les catégories hommes et femmes, mais pas pour les catégories Moins de 14 ans, Moins de 17 ans, moins de 21 ou Senior.
- c) Seules les performances réalisées lors de compétitions européennes homologuées R.C par Conseil Technique ou des compétitions d'autres Régions reconnues par le Conseil Technique de niveau R.C seront validées.
- d) **Un record E&A ne peut pas égaler ou dépasser un record du Monde à moins qu'il soit validé comme record du Monde.**
- e) Un Fédération ne peut valider un record national s'il est égal ou dépasse l'actuel record d'Europe ou du Monde jusqu'à ce **qu'il soit validé comme record d'Europe ou du Monde.**

23.2 DOSSIERS REQUIS

- a) **Le formulaire de demande de record, le dossier** du record, l'homologation du dossier et les cassettes vidéo conformes au règlement doivent être envoyés dans les 7 jours qui suivent selon les instructions du dossier de record.
- b) Dans le cas d'une demande de record national, le Président du Jury et l'Homologateur doivent fournir les informations et les documents demandés par la Fédération du skieur.

24 MEILLEURS PERFORMANCES AUX CHAMPIONNATS E&A

Le Conseil Technique E&A publiera annuellement la liste des meilleurs performances (plus hauts scores) des championnats E&A des catégories ci dessous pour hommes et femmes:

- Championnats individuels E&A
- Championnats des moins de 21ans E&A
- Championnats des moins de 17ans E&A
- Championnats des moins de 14ans E&A
- **Championnats E&A 35 - 44**
- **Championnats E&A 45 - 54**
- **Championnats E&A 55 et plus**

25 RANKING LISTS E&A

25.1 GENERALITES

- a) Les Ranking List E&A sont préparées par le Conseil Technique à partir de performances publiées dans les résultats des compétitions adéquates
- b) Toutes les performances seront enregistrées à partir d'une compétition Record ou List homologuée.
- c) Les performances des compétitions homologuées niveau Normal seront limitées à des maxima comme indiqués ci-dessous. Ce sont également les performances maximum qui seront utilisées pour les qualifications d'entrée et pour le classement par tirage au sort des compétitions à titre.

Hommes	6 @ 58k/14.25m or 6 @55k/14.25m	4000 points	40 metres
femmes	4 @ 55/14.25m	3250 points	29 metres

d) Pour les Open et les moins de 21 les performances en slalom en dessous de 58 km/h pour des hommes et 55 km/h pour des femmes ne seront pas prise en compte.

- e) Si la performance est égale ou dépasse un record E&A Le Conseil Technique décidera s'il l'intègre ou s'il la limite.

25.2 EPREUVES DE QUALIFICATION

- a) Les épreuves de qualification dans les compétitions sont :
- b) Les épreuves aux compétitions E&A qui ont été listées comme homologuées dans la Ranking List de l'année jusqu'à un Niveau d'Homologation Normal (voir les limitations de performance ci-dessus).
- c) Les épreuves aux compétitions des autres Régions d'au moins du niveau Ranking List où les skieurs européens ont réalisés les performances et qui ont été envoyées par l'IWWF suffisamment à l'avance.

25.3 DISCIPLINES

Les Ranking List seront publiées pour le Slalom, les Figures, le Saut et le Combiné. Dès lors qu'on possède les informations qui correspondent à chaque skieur, on pourra publier les listes par catégories d'âge, moins de 14 ans, moins de 17 ans, moins de 21 ans et + de 35 ans.

Les points Combiné seront calculés sur une seule manche d'une compétition avec les 3 disciplines.

25.4 PUBLICATION & RANKING LIST ANNUELLE

Les listes finales nominatives seront traitées en même temps que la Ranking List Mondiale au 31 octobre de chaque année. Il n'y aura pas de liste provisoire. Les compétitions qui ont eu lieu en novembre et en décembre seront enregistrées sur la Ranking list de l'année suivante.

26 MEDAILLES ET TITRES

26.1 GENERALITES

Les médailles pour les compétitions à tire sont distribuées chaque année sous la responsabilité du Président de l'E&A.

26.2 CHAMPIONNATS D'EUROPE

Tableau des Médailles- Skieurs et Equipes

Catégorie	Slalom	Figures	Saut	Combiné
Hommes	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Femmes	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Equipe	O / A / B for 4 membres de l'équipe, 2 pour les officiels et 1 Fédération			

1 Or pour le Président du Jury, Assistant Président du Jury, **6** pour les Juges, Homologateur, Chef Calculateur, Assistant Calculateur, Chef Pilote, 1 Pilote et 1 Responsable technique. Maximum 5 Or pour les organisateurs.

26.3 CHAMPIONNATS D'EUROPE DES JEUNES (JUNIORS S ET DAUPHINS)

Tableau des Médailles- Skieurs et Equipes

Catégorie	Slalom	Figures	Saut	Combiné
- 14 ans garçons	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
- 14 ans filles	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
- 17 ans garçons	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
- 17 ans filles	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Combiné équipe -14 ans et -17 ans	O / A / B pour les 8 membres de l'équipe, 2 pour les officiels et 1 Fédération			
Equipe- 14 ans	O / A / B pour la Fédération ainsi que pour le trophée David Nation			
Equipe -17ans	O / A / B pour la Fédération ainsi que pur le Trophée Ivan Cantacuzene			

1 Or pour le Président du Jury, Assistant Président du Jury, **6** pour les Juges, Homologateur, Chef Calculateur, Assistant Calculateur, Chef Pilote, 2 Pilote et 1 Responsable technique. Maximum 5 Or pour les organisateurs.

26.4 CHAMPIONNATS D'EUROPE MOINS DE 21 ANS

Tableau des Médailles- Skieurs et Equipes

Catégorie	Slalom	Figures	Saut	Combiné
-21 ans hommes	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
-21 ans femmes	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Equipe – 21 ans	O / A / B for 4 membres de l'équipe, 2 pour les officiels et 1 Fédération			

1 Or pour le Président du Jury, Assistant Président du Jury, **6** pour les Juges, Homologateur, Chef Calculateur, Assistant Calculateur, Chef Pilote, Pilote et 1 Responsable technique. Maximum 5 Or pour les organisateurs.

26.5 CHAMPIONNATS D'EUROPE DES + DE 35

Tableau des Médailles- Skieurs et Equipes

Catégorie	Slalom	FIGURES	SAUT	Combiné
Femmes 35 - 44	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Femmes 45 - 54	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Femmes 55 et plus	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Hommes 35 - 44	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Hommes 45 - 54	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Hommes 55 et plus	O / A / B	O / A / B	O / A / B	O / A / B
Combiné Equipe	O / A / B for 8 membres 2quipe, 1 officiel Fédération			

1 Or pour le Président du Jury, Assistant Président du Jury, **5** pour les Juges, Homologateur, Chef Calculateur, Assistant Calculateur, Chef Pilote, Pilote et 1 Responsable technique. Maximum 5 Or pour les organisateurs.

27 POLITIQUE et PROCÉDURES E&A

Ces articles ont pour but de préciser aux Officiels la Politique et les Procédures E&A qui ne sont pas écrites dans les paragraphes du Règlement Additionnel ou dans le Règlement Technique IWWF.

27.1 Couverture Médicale

Pour toutes les compétitions de ski nautique inscrites au calendrier E&A une équipe de premiers secours doit être présente sur le site et pour toute la durée de la compétition. Les qualifications de cette équipe doivent être reconnues dans le pays de la compétition. Une station médicale convenablement équipée sera mise en place pour traiter n'importe quel cas d'urgence et sera positionné de façon stratégique sur le site de la compétition. La politique de l'E&A est de ne jamais commencer une compétition sans couverture médicale

27.2 Equipe de secours

Une équipe de secours doit être présente pour toute la durée de la compétition et peut agir d'un bateau ou du rivage suivant le moyen le plus approprié au site. La politique de l'E&A est de ne jamais commencer une compétition sans la présence d'une équipe de secours.

27.3 Rapport sur les Officiels

Il est demandé au Chef Juge de n'importe quelle Compétition E&A inscrite au Calendrier de notifier au Président de TC E&A s'il est survenu des problèmes avec le fonctionnement ou le comportement des Officiels au cours de la compétition.

De même si un officiel estime que le chef Juge n'a pas agi correctement au cours d'une compétition alors un rapport doit être envoyé au Président du TC E&A.

27.4 Rapport sur les compétitions à titre

Pour toutes les compétitions à titre E&A, le chef Juge doit envoyer un rapport écrit au Président du TC E&A à la fin de la compétition. Ce rapport doit comporter un aperçu de la compétition, du site, de l'organisation, etc ainsi qu'un rapport détaillé sur tous problèmes ou incidents qui sont survenus.

En complément le président de jury complétera et retournera au TC E&A un tableau Excel. Ce tableau comportera une analyse sur chacun des officiels et leurs rôles respectifs au cours de la compétition. Le résultat de cette évaluation sera totalement confidentiel à l'intérieur du TC. Avant toutes compétitions à titre le président de jury recevra ce document.

27.5 Officiels, Congé exceptionnel

Tout officiels E&A peut demander une mise en congé exceptionnel pour une saison. Une telle demande doit être envoyé par écrit au Président du TC E&A le plus tôt possible et indiquer les raisons de la demande. Ces raisons peuvent être une surcharge de travail, la grossesse, la maladie, des pressions familiales, etc.

27.6 RESOLUTION DES EGALITES – INTERPRETATION E&A

A utiliser pour les compétitions à titre au cour de la saison 2010.

EGALITES A LA FIN DE LA MANCHE FINALE

1^{iere} Place A la fin de la manche FINALE, s'il y a égalité pour la 1^{iere} place, une reprise doit être exécutée

2^{eme} et 3^{eme} places, A la fin de la manche FINALE, s'il y a égalité pour la 2^{eme} et la 3^{eme} place le skieur avec le score le plus élevé aux éliminatoires sera placé devant. Si les scores aux éliminatoires sont identiques, le classement sera déterminé par une reprise.

4^{eme} et en dessous, A la fin de la manche FINALE, s'il y a égalité pour quelque position que ce soit (4^{eme} et en dessous) le skieur avec le plus haut score aux éliminatoires sera placé à la plus haute place. Si les scores aux éliminatoires sont identiques, les classements seront identiques.

EGALITES ET CLASSEMENT A PARTIR DES REPRISES

Dans une reprise pour la 1^{ière} place, tous les skieurs à égalités pour la 1^{ière} place participeront à une reprise pour déterminer le nouveau classement de ces "x" skieurs. Si après cette reprise, il subsiste des égalités pour la 1^{ière} place, une nouvelle reprise sera exécutée pour départager les skieurs restant à égalité, et ainsi jusqu'à ce qu'il n'y est plus d'égalité pour la 1^{ière} place.

Si après la reprise pour la 1^{ière} place il apparait une égalité pour la 2^{ème} et la 3^{ème} place, le classement sera déterminé en utilisant les scores des éliminatoires des skieurs concernés. Si les scores des éliminatoires sont identiques, le classement sera déterminé par une reprise afin de les départager.

Si après la reprise pour la 1^{ière} place il apparait des égalités pour quelque position que ce soit (autre que les 1^{ière}, 2^{ème} et 3^{ème} place), le classement sera déterminé en utilisant les scores des éliminatoires des skieurs concernés. Si les scores des éliminatoires sont identiques, les classements seront identiques.

Les mêmes principes de reprise s'appliquent pour déterminer les 2^{ème} et/ou 3^{ème} places. Un tirage au sort déterminera l'ordre de départ pour chaque nouvelle reprise

Exemples

Skieurs	Eliminatoires	Finale	Réultats
E	11500	10000	Reprise places 1 - 7
D	11500	10000	Reprise places 1 - 7
B	11000	10000	Reprise places 1 - 7
A	10000	10000	Reprise places 1 - 7
C	9000	10000	Reprise places 1 - 7
F	8000	10000	Reprise places 1 - 7
G	8000	10000	Reprise places 1 - 7

Skieurs	Eliminatoires	Finale	Reprise 1	Résultats
E	11500	10000	10000	Reprise places 1 - 4
D	11500	10000	10000	Reprise places 1 - 4
B	11000	10000	10000	Reprise places 1 - 4
A	10000	10000	10000	Reprise places 1 - 4
C	9000	10000	9000	5 ^{ème} Eliminatoires
F	8000	10000	9000	6 ^{ème} Eliminatoires
G	8000	10000	9000	6 ^{ème} Eliminatoires

Skieurs	Eliminatoires	Finale	Reprise 1	Reprise 2	Résultats
B	11000	10000	10000	11000	Reprise places 1 - 2
A	10000	10000	10000	11000	Reprise places 1 - 2
E	11500	10000	10000	9500	Reprise places 3 - 4
D	11500	10000	10000	9500	Reprise places 3 - 4
C	9000	10000	9000		5 ^{ème} Eliminatoires
F	8000	10000	9000		6 ^{ème} Eliminatoires
G	8000	10000	9000		6 ^{ème} Eliminatoires

Skieurs	Eliminatoires	Finale	Reprise 1	Reprise 2	Reprise 3	Résultats
A	10000	10000	10000	11000	9500	1 ^{ier}
B	11000	10000	10000	11000	9000	2 ^{ème}
E	11500	10000	10000	9500	11000	3 ^{ème}
D	11500	10000	10000	9500	8000	4 ^{ème}
C	9000	10000	9000			5 ^{ème} Eliminatoires
F	8000	10000	9000			6 ^{ème} Eliminatoires
G	8000	10000	9000			6 ^{ème} Eliminatoires

28 TESTS BATEAUX ET AGREMENT

28.1 AGREMENT DES BATEAUX

- a) **Pour les compétitions mondiales à titre ayant lieu dans la Région E&A**
Seuls les modèles qui sont sur la liste agréée par le Conseil Technique de l'IWWF selon le règlement et procédure des bateaux de l'IWWF peuvent être choisis pour les compétitions mondiales à titre, se déroulant dans la Région E&A
- b) **Pour les compétitions européennes à titre (E&A)**
N'importe quel modèle est normalement agréé pour les compétitions à titre européennes s'il a été testé et approuvé comme bateau de compétition dans une des compétitions, quelque soit la Région IWS,F soit dans l'année en cours, soit l'année précédente, et qui selon le Conseil Technique de l'E&A n'a été pas sensiblement modifié. Cependant, le Conseil Technique se réserve le droit de ne pas agréer un bateau testé et approuvé par une autre Région, s'il pense, quelque soit la raison, qu'il ne convient pas pour les compétitions européennes à titre.
- c) **Pour les autres compétitions homologuées de l'E&A**
Un bateau vérifié par l'homologateur et conforme à la règle 10.01 de l'IWWF peut être agréé pour ces compétitions.

28.2 PROCEDURE DE TEST DE LA REGION E&A

Selon la procédure et le règlement des bateaux de l'IWWF, les bateaux doivent être testés dans la région de fabrication .La procédure de test pour la Région E&A est la suivante:

- a) Un fabricant de bateaux peut demander au Conseil Technique de l'E&A de tester un modèle spécifique. La demande doit être accompagnée de la brochure donnant toutes les caractéristiques, photos, et informations des compétitions (au moins 2) où le bateau a été utilisé.
- b) Le fabricant doit proposer un plan d'eau équipé d'un slalom et d'un tremplin. L'endroit doit se trouver dans le pays du fabricant. Si le Conseil Technique approuve l'endroit, le fabricant prendra les arrangements nécessaires et paiera les dépenses engagées pour l'utilisation du site.
- c) Le fabricant sélectionnera au moins deux skieurs capables d'entrer dans le slalom **corde à 12 mètres**, de sauter au moins **50 mètres** et de réaliser un parcours de **6000 points** en figures, le Conseil Technique devant approuver le choix des skieurs. Il prendra alors les arrangements nécessaires et prendra en charges toutes les dépenses engagées.
- d) Le Conseil Technique nommera un de ses membres (ou un **juge senior niveau 1**) et un pilote international pour les tests. Alternativement le Conseil Technique peut déléguer la responsabilité des tests à une Fédération, et si le test est satisfaisant il sera suivi des directives de l'IWWF. Toutes les dépenses des personnes ayant effectué le test seront payées par le fabricant.
- e) Un rendez-vous qui convient à tout le monde sera pris
- f) Le bateau sera testé en fonction des critères de performances établis par l'IWWF, mais les méthodes réelles de test seront définies par le Conseil Technique de l'E&A.

28.3 PROCEDURE D'AGREMENT DE L'E&A

- a) Les personnes désirant passer les tests devront envoyer un rapport circonstancié et le Conseil Technique décidera lors de sa prochaine réunion, d'accorder un agrément préliminaire et en informera le fabricant
- b) Pour un agrément définitif le Conseil Technique doit également avoir le rapport du Président du d'au moins 2 compétitions homologuées où le modèle a été utilisé. Au

cours de a prochaine, réunion et après réception des rapports, le Conseil Technique décidera s'il accorde ou non l'agrément définitif et en informera le fabricant.

- c) L'agrément définitif s'applique seulement au modèle spécifique du bateau testé. Si une quelconque modification survenait dans la taille, la forme de la coque, la puissance du moteur etc...elle devra être signalée immédiatement au Conseil Technique par le fabricant Si, selon l'avis du Conseil Technique les modifications sont susceptibles d'avoir changé d'une façon significative les performances du bateau, il sera considéré comme un nouveau modèle et le fabricant devra adresser une nouvelle demande de test.

28.4 FRAIS E&A

Les frais pour le fabricant sont établis par l'ADMINCOM et sont disponibles sur demande.

APPENDICE A - CALCUL DES POINTS COMBINE – STANDARD OFFICIEL

Le standard pour les catégories Open et moins de 21 sont ceux utilisés pour le combiné records par l'IWWF Règle 16.05a

Le standard pour les autres catégories est basé sur les meilleures performances par les skieurs E&A aux championnats E&A et Monde dans chacune des catégories

IWWF Region E&A – 2010 Overall

OPEN	MEN	WOMEN
SLALOM	Official W standard 1.00 @ 58 / 9.75 = 49 P = S * 1000 / 49 (Score from 58 km/h)	Official W standard 1.00 @ 55 / 10.25 = 43 P = S * 1000 / 43 (Score from 55 km/h)
TRICKS	Official W standard 11680 points P = S * 1000 / 11680	Official W standard 8580 points P = S * 1000 / 8580
JUMP	Official W standard 67.8 m P = (S - 25) * 1000 / (67.8 - 25)	Official W standard 50.5 m P = (S - 17) * 1000 / (50.5 - 17)

UNDER 21	MEN	WOMEN
SLALOM	Official W standard 1.00 @ 58 / 9.75 = 55 P = S * 1000 / 55 (Score from 55 km/h)	Official W standard 1.00 @ 55 / 10.25 = 49 P = S * 1000 / 49 (Score from 52 km/h)
TRICKS	Official W standard 11680 points P = S * 1000 / 11680	Official W standard 8580 points P = S * 1000 / 8580
JUMP	Official W standard 67.8 m P = (S - 25) * 1000 / (67.8 - 25)	Official W standard 50.5 m P = (S - 17) * 1000 / (50.5 - 17)

UNDER 17	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 2.00 @ 58 / 10.75 = 50 P = S * 1000 / 50 (Score from 52 km/h)	Official standard 2.00 @ 55 / 11.25 = 44.00 P = S * 1000 / 44.00 (Score from 49 km/h)
TRICKS	Official standard 10510 points P = S * 1000 / 10510	Official standard 8750 points P = S * 1000 / 8750
JUMP	Official standard 53.2 m P = (S - 10) * 1000 / (53.2 - 10)	Official standard 44.8 m P = (S - 7) * 1000 / (44.8 - 7)

UNDER 14	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 5.00 @ 55 / 11.25 = 47 P = S * 1000 / 47 (Score from 49 km/h)	Official standard 2.50 @ 55 / 12.00 = 44.50 P = S * 1000 / 44.5 (Score from 46 km/h)
TRICKS	Official standard 7210 points P = S * 1000 / 7210	Official standard 6580 points P = S * 1000 / 6580
JUMP	Official standard 40.2 m P = (S - 10) * 1000 / (40.2 - 10)	Official standard 33.3 m P = (S - 7) * 1000 / (33.3 - 7)

SENIOR I	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 1.00 @ 55 / 10.25 = 43 P = S * 1000 / 43 (Score from 55 km/h)	Official standard 4.00 @ 55 / 12 = 34.00 P = S * 1000 / 34.00 (Score from 52 km/h)
TRICKS	Official standard 9000 points P = S * 1000 / 9000	Official standard 6750 points P = S * 1000 / 6750
JUMP	Official standard 61.20 m P = (S - 10) * 1000 / (61.20 - 10)	Official standard 42.80 m P = (S - 7) * 1000 / (42.80 - 7)

SENIOR II	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 1.50 @ 55 / 10.25 = 49.50 P = S * 1000 / 49.5 (Score from 52 km/h)	Official standard 1.50 @ 55 / 11.25 = 43.50 P = S * 1000 / 43.5 (Score from 49 km/h)
TRICKS	Official standard 4980 points P = S * 1000 / 4980	Official standard 3640 points P = S * 1000 / 3640
JUMP	Official standard 54.7 m P = (S - 10) * 1000 / (54.7 - 10)	Official standard 28.60 m P = (S - 7) * 1000 / (28.6 - 7)

SENIOR III	MEN	WOMEN
SLALOM	Official standard 2.00 @ 55 / 11.25 = 50 P = S * 1000 / 50 (Score from 46 km/h)	Official standard 3.00 @ 55 / 13 = 45 P = S * 1000 / 45 (Score from 43 km/h)
TRICKS	Official standard 3450 points P = S * 1000 / 3450	Official standard 3310 points P = S * 1000 / 3310
JUMP	Official standard 38.6 m P = (S - 10) * 1000 / (38.6 - 10)	Official standard 21.6 m P = (S - 7) * 1000 / (21.6 - 7)

Arrondi des Points – Les points combinés sont arrondis à 2 décimales

APPENDICE B – CONSEILS AU FEDERATIONS POUR LES EXAMENS DES OFFICIELS NATIONAUX

1. GENERALITES

Les examens devront être organisés de façon similaire pour tous les officiels internationaux voir règles additionnelles **11, 14, 15 & 16**. Mais requière un niveau minimum comme spécifié ci-dessous. Les examinateurs devront être des officiels internationaux expérimentés. Les demandes de passage d'examen seront acceptées pour les candidats qui ont une expérience suffisante comme assistants ou commissaires aux compétitions et dont la Fédération pense qu'ils iront jusqu'au bout de leur fonction et qu'ils appliqueront les règles en toute impartialité.

2. STANDARDS MINIMUM

a) Juges Nationaux 3 disciplines

Une connaissance suffisante des règlements techniques de l'IWWF et des règlements additionnels E&A est nécessaire pour juger une compétition d'homologation de niveau Normal et de pouvoir noter en figures un minimum de 1800 points par passage ou 3500 points sur 2 parcours.

b) Juges Nationaux (Slalom et SAUT)

Une connaissance suffisante des règlements technique de l'IWWF et des règlements additionnels E&A est nécessaire pour juger une compétition d'homologation de niveau Normal en Slalom et ou en saut.

c) Homologateur National

Une connaissance suffisante des règlements techniques de l'IWWF, des règlements additionnels E&A, et des règlements d'homologation, pour homologuer une compétition d'homologation de niveau Normal et avoir suffisamment d'expérience pour démontrer qu'il est capable d'homologuer une compétition de niveau Normal non supervisée.

d) Calculateur National

Une connaissance suffisante des règlements techniques de l'IWWF et des règlements additionnels E&A s'appliquant au calcul, et l'aptitude à mémoriser les valeurs des figures sont nécessaires ainsi que d'avoir suffisamment d'expérience pour démontrer qu'il est capable de calculer les résultats d'une compétition de niveau Normal non supervisée.

e) Pilote National

Une connaissance suffisante des règlements techniques de l'IWWF et des règlements additionnels E&A s'appliquant au pilotage, ainsi que d'avoir suffisamment d'expérience pour démontrer qu'il est capable de piloter les disciplines d'une compétition de niveau Ranking List.

APPENDICE C – LISTE DES BATEAUX AGREES

La liste des bateaux agréés par l'IWWF au 28 février 2000. Cette liste reste en vigueur jusqu'à publication d'une nouvelle.

FABRICANT REGION PAN AM

- Correct Craft Ski Nautique
- MasterCraft Pro Star 190
- Malibu Response LX

FABRICANT REGION E&A

- Boesch 560 Competition
- MasterCraft Pro Star 190 VW225-6 Diesel engine
- MasterCraft Pro Star 190 VW265-6 Diesel engine

FABRICANT REGION A A

- Camero Strada
- Flightcraft Malibu Sportster
- Flightcraft Malibu Scorpion
- Lewis Prestige Inboard
- Stejcraft Malibue Pro Skier Inboard
- Success Craft Meteor Outboard

APPENDIX D – LISTE DES CONTROLEURS DE VITESSE APPROUVES (SPEED CONTROL SYSTEMS)

Les versions approuvées sont :

- PP version 6.5 ng
- PP Stargazer
- Zero Off
- BCC